

Contribuez à l'effort de guerre

en donnant le vieux papier que vous possédez au Comité Local de Récupération.

APPELEZ VOTRE COMITÉ QU'IL IRA LE CHERCHER

EDIFICE DU PARLEMENT QUÉBEC

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Le Saint-Laurent

Adressez-vous à NOS ATELIERS

pour une papeterie distinguée. Consultez-nous pour vos circulaires. Encouragez les vôtres.

NOTRE SERVICE DE CLICHÉS EST COMPLET. TOUS LES JEUDIS

L'affaire Pucheu

Un grave événement vient de se passer à Alger. On a fait un procès en conseil de guerre à Pierre Pucheu, ancien ministre de l'Intérieur à Vichy, qui était accusé de trahison, d'atteinte à la sécurité de l'Etat, d'arrestations illégales, et autres crimes.

Voilà les faits en quelques mots. L'affaire Pucheu est une affaire strictement française. Elle ne nous intéresse pas directement.

Par malheur tout le monde n'a pas cette discrétion. Il se rencontre chez nous et ailleurs des gens qui se gênent fort peu d'applaudir des deux mains à la condamnation de Pierre Pucheu.

D'abord que savent-ils de Pierre Pucheu? Qu'il a été ministre à Vichy. C'est un fait connu de tous. Depuis quand le fait d'être ou d'avoir été ministre à Vichy est-il un crime?

Que sait-on des "crimes" de Pucheu? Rien d'autre que ce qu'on en a rapporté de deux sources assez peu impartiales: d'une part, la propagande gaulliste des premiers temps qui n'a jamais pu, et pour cause, apporter de preuves certaines à l'appui de ses accusations; d'autre part, les témoignages de certains membres de l'"underground" français, de ce Comité de la Résistance mystérieux, et inquiétant, qui "avait condamné Pucheu", n'a pas réussi à le faire "exécuter" en France, et a voulu se reprendre en Algérie.

Quelle est l'autorité de ce Comité de la Résistance? Personne n'en peut rien dire, et pour cause. Ce Comité est secret et il n'en peut être autrement.

Est-ce ce Comité de la Résistance qui a mis en circulation depuis 1940 ces fameuses "Listes noires" qui désignent nommément à la "vengeance" des patriotes — c'est-à-dire à l'assassinat pur et simple — des douzaines de compatriotes dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ont été ainsi condamnés sans avoir été entendus?

Au procès de Pucheu, un des délégués de ce Comité de la Résistance "déclara que les documents et les preuves qui ne peuvent être présentés au Tribunal ont été examinés par le Conseil de la Résistance" et "que le Tribunal devrait se borner à confirmer la sentence de l'underground". Un autre de ces accusateurs délégués admit "que le Conseil de la Résistance, au moment de voter la sentence de mort, n'avait pas de preuves documentaires de la culpabilité de Pucheu".

Et c'est ça, "la justice qui passe"? Ne semble-t-il pas qu'il soit au moins plus prudent et plus juste de suivre le conseil du général Giraud qui, à ce même procès, déclara qu'il était "opposé aux procès politiques, avant la libération de la France"?

Et, en effet, ne s'agit-il pas ici, avant tout, d'un procès politique? Un témoin de l'accusation, Marc Rucart, ne s'est-il pas contenté de lire le "long rapport sur l'illegimité du régime de Vichy" pour ce "témoin", de toute évidence, il suffisait d'établir sa thèse pour être en droit de fusiller tous les partisans, à quelque époque que ce fut, du "régime de Vichy".

Qui départagera, sinon le peuple français lui-même, ou l'histoire future, les prétentions contradictoires qui ont attribué, au même moment, 90 pour cent des citoyens français "en faveur de Vichy" ou "en faveur du général de Gaulle"? D'ailleurs, pour établir que la plus regrettable "politique" se mêle à ces causes judiciaires où on prétend venger l'honneur de la France, il suffit de constater que les gaullistes "de la première heure" sont déjà divisés sur l'opportunité de ces procès, de même que sur la façon dont on se mêle d'épurer l'armée et la marine françaises.

A propos d'épuration, le monde entier a été choqué d'un fait qu'il importe de rappeler ici. Un des généraux français qui commande au front italien reçut un bon jour un ordre du Comité d'Épuration par lequel on lui enjoignait d'envoyer un certain commandant Carré "dans un camp de concentration". A quoi le général répondit que le commandant en question était tombé en tête de son bataillon et qu'il avait été recommandé par la Légion d'Honneur, à titre posthume, évidemment. L'incident a fait assez de bruit à Alger pour que le Comité d'Épuration ait cru bon de réunir les correspondants de la presse étrangère pour bafoiiller des explications plutôt embarrassées.

Pucheu aurait déclaré, dit-on, à la suite de sa condamnation, que des épisodes de ce genre contribueraient plus que toute autre chose à déchaîner une guerre civile en France. Pucheu peut se vanter. Il n'en reste pas moins que la plupart de ses accusateurs ont été des communistes notoires avant 1939, en 1939, et en 1940, et qu'ils ne sont devenus "patriotes français" que le jour où l'Allemagne attaqua l'Union Soviétique, en juin 1941.

Les Canadiens feraient bien, à tout événement, de réserver leur jugement et de ne pas avaliser sans plus de cérémonie les "condamnations" unilatérales qui sont décidées d'avance par des groupements dont on ne sait rien de précis, sinon qu'ils sont infallibles parce que secrets... et qu'ils sont singulièrement pressés de faire justice sans pouvoir apporter de preuves à l'appui de leurs accusations!

Si l'affaire Pucheu a des suites, c'est-à-dire si la "justice" suit son cours, il n'est pas impossible qu'elle déclenche des perturbations sociales auprès desquelles les rebondissements de l'ancienne affaire Dreyfus ne seraient que des bagatelles! Après tout, ceux qui étaient fauteurs systématiques de "guerre civile" avant d'entrer dans le mouvement d'"underground" ne continuent-ils pas le même jeu souterrain d'autrefois? Et seraient-ils si mécontents de déchaîner les pires catastrophes pour avancer les affaires de la Révolution internationale?

Que peut importer la France à ce genre de "patriotes"?

A nos abonnés

Nous constatons qu'il y a encore sur nos listes un certain nombre de nos abonnés en retard dans le paiement de leur abonnement. Nous voulons croire que pour la plupart c'est plutôt simple oubli qu'autre chose, mais ils nous obligeraient de nous en faire remiser au plus tôt.

REPRODUCTION INTERDITE

Billet du jeudi Lyautey du Maroc

En ces temps d'errements et de déséquilibres, d'indécision morale et de relâchement spirituel, le contact d'un homme véritable, même mort et communiquant son enseignement de l'au-delà, peut exercer une extrême influence. Telle est l'impression qui se dégage de Rayonnement de Lyautey, de Patrick Heidsieck, publié à Paris en 1941, et que l'on réédite ces dernières semaines au Canada. (1) Mais une question se pose: pourquoi se livre comme on le devrait, et le livre, surtout, dans les milieux souffrant le plus de l'esprit du siècle, auxquels il s'adresse particulièrement. Les jeunes gens prendront-ils la peine de le parcourir avec attention, de réfléchir sur les leçons qu'il propose, et surtout de transposer ces leçons dans la vie?

Non seulement dans la vie personnelle, intime, mais la vie sociale, politique, religieuse, les relations humaines de chaque jour, les modes des affaires et des idées? Les hommes et les femmes le liront-elles, qui influent tellement sur l'entourage immédiat, pour le bien ou pour le mal, et ne soupçonneront pas toujours l'étendue de leur action? Car Lyautey n'a rien du héros sentimentale de roman, même sa carrière remplie peut fournir le sujet et la matière de dix romans, et son enseignement ne convient guère aux pusillanimes. Père et conquérant du Maroc moderne, Lyautey fut à la fois un soldat et un éducateur, un meneur d'hommes comme on n'en rencontre que quelques uns dans une génération, un modeste et un grand châtelineau.

(1) Editions Variétés, Montréal.

Il mourut en 1934, assez tôt pour ne pas voir les malheurs qui allaient fondre sur son pays et l'Europe, et qu'il sentait dans l'air depuis longtemps, quand il s'attarda à l'étude de la culture des peuples. En 1897, il écrivait au commandant de Margerie: "La France, sitôt qu'on prend du recul, n'est pas très consolante à regarder. Des qu'on cosmopolitise, on a trop vite l'angoissante sensation d'être sur quelque chose qui s'enfonce; et c'est d'autant plus poignant qu'on est entouré de choses qui montent." Le Gouverneur des territoires du soir et du vote du lendemain... Sur la fin de sa vie, il disait: "Je me meurs de la France." Après plus de trente ans dans les colonies, installé en France pour y finir ses jours, il n'en revenait pas de la mollesse qui l'entourait.

Écoutez Georges Lamirand, préfacier du livre qu'on nous offre aujourd'hui: "Tout lui sembla désorganisé, avachi. Là où il y avait, jadis, des disciplines, il ne trouvait que routines ou inertie. Le manque d'imagination des dirigeants irritait tant qu'il se demandait si la science des subordonnés. Cette débilité de l'esprit public le scandalisait. Il était exaspéré surtout par l'absence de sérieux qui, du haut en bas de l'échelle, présidait à l'administration du pays. Le maréchal Lyautey voyait la régénération et le salut dans le retour aux valeurs essentielles. Il prêchait, par la parole et l'exemple, le sens du devoir et des responsabilités, l'ordre et la perfection du détail, l'amour de la terre, le culte des traditions, le christianisme réfréché et vécu. Homme d'action, il souffrait de l'inaction et de la passivité qui régnaient partout, et contre lesquelles les hommes comme lui ne pouvaient rien.

Rayonnement de Lyautey contient tout le maréchal, présentant ensemble ses notes de jeunesse, des articles, journaux, lettres, et revues, surtout le gros de sa correspondance avec sa famille, ses amis, les officiers qui se consacraient comme lui au service de la France, hors de celle-ci. Il suit pas à pas au cours de sa vie intense, invariablement d'une même unité, faite de travail, d'élevation et de foi, de la jeunesse à la dernière maladie. Louis-Hébert Lyautey naquit en Lorraine, le 17 novembre 1854, dans cette ville de Nancy qu'illustra cet autre grand Lorrain, Maurice Barrès. Études à Nancy et à Dijon, après quoi il entra à l'École Militaire de Saint-Cyr, où il prend ses galons de lieutenant, en 1878. Il sert en France et en Algérie, revient en France, part pour l'Indochine en 1894, comme officier d'État-Major, alors qu'il atteint quarante ans. A ce moment, il se sent fort désabusé. Il se pense trop âgé pour commencer une carrière coloniale, sait d'ailleurs qu'on s'attarde de France à cause d'un article de la Revue des Deux-Mondes, sur le rôle social de l'officier. Il se découvre lui-même et devient, pendant les trente ans qui suivront, l'un des génies coloniaux de son époque. Il commande au Tonkin et à Madagascar, au Maroc surtout, où il est nommé premier résident général en 1912. La guerre de 1914-18 le ramène en France, mais il reprend tout ses travaux au Maroc, y continue son œuvre d'expansion et de paix jusqu'au moment de sa retraite, en 1925. Membre de l'Académie française depuis 1914, maréchal de France depuis 1921, Lyautey fut l'une des gloires de la France contemporaine. Il dort son dernier sommeil à Rabat, dans ce Maroc qu'on l'hymna. On lit sur son mausolée qu'il mourut dans la religion catholique, mais "profondément respectueux des traditions ancestrales et de la religion musulmane, gardée et pratiquée par les habitants du Maroc". La connaissance de soi-même et le respect des autres, que souligne ainsi son épitaphe, expliquent la grandeur de l'homme.

Cher monsieur Paré, Je vous envoie deux questions que j'ai posées pour avoir des renseignements sur le principe du service sélectif national et sur la manière dont le principe du service sélectif national a été appliqué. Le but de ces questions est d'obtenir des renseignements qui seront la meilleure réponse à ceux qui prétendent que la Province de Québec n'a pas fait son devoir pendant la guerre.

Pour ces gens-là, un citoyen d'âge militaire ne mérite bien de la Patrie que s'il est dans les forces armées. S'ils avaient raison, il n'y aurait pas eu de guerres. J'ai répété bien des fois que si la tâche du soldat est plus héroïque que celle du cultivateur et de l'ouvrier, celle du cultivateur et de l'ouvrier n'en est pas moins noble.

L'effort de guerre total ne peut consister seulement dans l'effort militaire; il est aussi un effort social, chacun doit être à sa place dans le domaine qui lui est propre, pour lequel il a le plus de dispositions et où il peut le mieux servir la Patrie. Les renseignements que je demande dans les deux questions que je vous envoie auraient dû être communiqués chaque année au début de chaque session pour les mettre au courant du résultat de l'application du Service sélectif national dans le pays.

Si les réponses à mes questions sont exactes, elles démontreront que dans la Province de Québec, comme dans les autres provinces du Canada, chaque citoyen contribue de son mieux et dans la sphère qui lui est propre à assurer la victoire finale. Et, comme conclusion de tout ce que j'ai écrit, j'espère que cet exposé clair et complet de la situation fera taire les appels à préjugés qui ne peuvent être faits que par ceux qui se ferment délibérément les yeux pour ne pas admettre le magnifique effort de guerre des militaires, des agriculteurs et des ouvriers de la Province de Québec. Sincèrement à vous, Jean-François POULIOT.

Voici le texte des questions posées par M. Pouliot: M. POULIOT — Lundi prochain — Question — 1. A l'exception de ceux dont il est fait mention au paragraphe 2 a), b), c), d), f), g), h), i), j) et k) de l'article 3 des Règlements sur le service sélectif national (Mobilisation), combien d'individus d'âge militaire, dans chaque province, ont été trouvés: a) physiquement aptes, b) physiquement inaptes? 2. Combien y a-t-il d'hommes de chaque province dans chacune des trois armes de l'armée canadienne? 3. Combien y a-t-il de Canadiens dans chacune des trois armes des forces britanniques? 4. Combien y a-t-il d'hommes d'âge militaire, dans chaque province, occupés aux emplois suivants: a) l'agriculture; b) la pêche; c) l'exploitation forestière; d) l'exploitation minière; e) la construction navale; f) la production d'aéronaves; g) la production de charbon; h) la production d'acier; i) la production d'aluminium; j) la production de papier; k) la production de produits chimiques; l) la production de produits métallurgiques; m) les chemins de fer et les lignes télégraphiques; n) la construction et la réparation des locomotives et des trains et l'entretien des voies ferrées; o) tous les autres systèmes de transport (tramways); p) les compagnies d'énergie électrique (à l'exclusion des conducteurs de tramways); q) le service public fédéral; r) la marine marchande; s) l'industrie de la pulpe et du papier; t) l'industrie textile (y compris la fabrication de l'équipement militaire); u) l'industrie du cuir; v) l'industrie du caoutchouc; w) l'industrie de la réparation et la réparation des lignes téléphoniques; x) la fabrication de l'alcool pour les fins militaires; y) les journaux et les périodiques?

M. POULIOT — Lundi prochain — Question — 2. Combien d'hommes de chaque province étaient occupés aux emplois suivants avant leur enrôlement ou leur entraînement: a) l'agriculture; b) la pêche; c) l'exploitation forestière; d) l'exploitation minière; e) la construction navale; f) la production d'aéronaves; g) la production de charbon; h) la production d'acier; i) l'industrie de la pulpe et du papier; j) l'industrie textile (y compris la fabrication de l'équipement militaire); k) l'industrie du cuir; l) l'industrie du caoutchouc; m) l'industrie de la réparation et la réparation des lignes téléphoniques; n) la fabrication de l'alcool pour les fins militaires; o) les journaux et les périodiques?

M. POULIOT — Lundi prochain — Question — 3. Combien d'hommes de chaque province étaient occupés aux emplois suivants avant leur enrôlement ou leur entraînement: a) l'agriculture; b) la pêche; c) l'exploitation forestière; d) l'exploitation minière; e) la construction navale; f) la production d'aéronaves; g) la production de charbon; h) la production d'acier; i) l'industrie de la pulpe et du papier; j) l'industrie textile (y compris la fabrication de l'équipement militaire); k) l'industrie du cuir; l) l'industrie du caoutchouc; m) l'industrie de la réparation et la réparation des lignes téléphoniques; n) la fabrication de l'alcool pour les fins militaires; o) les journaux et les périodiques?

M. POULIOT — Lundi prochain — Question — 4. Combien d'hommes de chaque province étaient occupés aux emplois suivants avant leur enrôlement ou leur entraînement: a) l'agriculture; b) la pêche; c) l'exploitation forestière; d) l'exploitation minière; e) la construction navale; f) la production d'aéronaves; g) la production de charbon; h) la production d'acier; i) l'industrie de la pulpe et du papier; j) l'industrie textile (y compris la fabrication de l'équipement militaire); k) l'industrie du cuir; l) l'industrie du caoutchouc; m) l'industrie de la réparation et la réparation des lignes téléphoniques; n) la fabrication de l'alcool pour les fins militaires; o) les journaux et les périodiques?

L'ILLETTRÉ (Reproduction interdite)

L'oeuvre des Lits pour l'Orphelinat

Parmi les oeuvres humanitaires qui font honneur à notre ville, l'Orphelinat est l'une de celles qui ont toujours touché profondément le coeur de notre population. Nous n'en pouvons désirer de meilleure preuve que la popularité que s'est vite acquise l'oeuvre des lits en faveur de cette institution, fondée en 1934 par le regretté Dr Charles-Henri Dumais, et à laquelle, chaque année, les citoyens apportent généreusement leur contribution de deux dollars ou plus.

Aussi est-ce avec confiance que nous réitérons notre appel annuel en faveur de cette organisation philanthropique. Il est bien vrai que depuis notre entrée en guerre les demandes de souscriptions d'ordre général se font de plus en plus nombreuses et que nous devons même nous imposer plus d'un sacrifice, mais nous n'avons pas de doute qu'on n'en a pas moins pensé à mettre de côté la contribution qu'on a la bonne habitude de verser à l'Orphelinat.

Nous vous demandons même cette année, si possible, de faire encore davantage pour cette institution. En voici la raison principale: la vétusté des draps de lit dont la durée remonte déjà à une dizaine d'années. Grâce à l'ingéniosité des religieuses qui les ont raccommodés et rapiécés à maintes reprises, ils ont pu remplir leur fonction, mais toutes les bonnes choses ont aussi une fin et leur renouvellement s'impose cette année, ce qui implique une dépense de \$7,00 par paire de draps.

La liste des souscriptions est maintenant ouverte, et nous escomptons, comme par le passé, que les souscriptions se feront nombreuses. Soyons certains que nos chers orphelins sauront nous en récompenser par de ferventes prières.

On est prié d'adresser les souscriptions à l'adresse suivante: M. ALPHONSE PARÉ, Rivière-du-Loup, P. Q.

Nous publierons dans le "Saint-Laurent", la liste des souscripteurs.

AVANTAGES SPIRITUELS: 1.—Deux messes annuelles aux intentions des souscripteurs, 2.—Prières journalières par les orphelins.

M. J.-François Pouliot et le Service Sélectif

Monsieur Alphonse Paré, "Le Saint-Laurent", Rivière-du-Loup.

Cher monsieur Paré, Je vous envoie deux questions que j'ai posées pour avoir des renseignements sur le principe du service sélectif national et sur la manière dont le principe du service sélectif national a été appliqué. Le but de ces questions est d'obtenir des renseignements qui seront la meilleure réponse à ceux qui prétendent que la Province de Québec n'a pas fait son devoir pendant la guerre.

Pour ces gens-là, un citoyen d'âge militaire ne mérite bien de la Patrie que s'il est dans les forces armées. S'ils avaient raison, il n'y aurait pas eu de guerres. J'ai répété bien des fois que si la tâche du soldat est plus héroïque que celle du cultivateur et de l'ouvrier, celle du cultivateur et de l'ouvrier n'en est pas moins noble.

L'effort de guerre total ne peut consister seulement dans l'effort militaire; il est aussi un effort social, chacun doit être à sa place dans le domaine qui lui est propre, pour lequel il a le plus de dispositions et où il peut le mieux servir la Patrie. Les renseignements que je demande dans les deux questions que je vous envoie auraient dû être communiqués chaque année au début de chaque session pour les mettre au courant du résultat de l'application du Service sélectif national dans le pays.

Si les réponses à mes questions sont exactes, elles démontreront que dans la Province de Québec, comme dans les autres provinces du Canada, chaque citoyen contribue de son mieux et dans la sphère qui lui est propre à assurer la victoire finale. Et, comme conclusion de tout ce que j'ai écrit, j'espère que cet exposé clair et complet de la situation fera taire les appels à préjugés qui ne peuvent être faits que par ceux qui se ferment délibérément les yeux pour ne pas admettre le magnifique effort de guerre des militaires, des agriculteurs et des ouvriers de la Province de Québec. Sincèrement à vous, Jean-François POULIOT.

Voici le texte des questions posées par M. Pouliot: M. POULIOT — Lundi prochain — Question — 1. A l'exception de ceux dont il est fait mention au paragraphe 2 a), b), c), d), f), g), h), i), j) et k) de l'article 3 des Règlements sur le service sélectif national (Mobilisation), combien d'individus d'âge militaire, dans chaque province, ont été trouvés: a) physiquement aptes, b) physiquement inaptes? 2. Combien y a-t-il d'hommes de chaque province dans chacune des trois armes de l'armée canadienne? 3. Combien y a-t-il de Canadiens dans chacune des trois armes des forces britanniques? 4. Combien y a-t-il d'hommes d'âge militaire, dans chaque province, occupés aux emplois suivants: a) l'agriculture; b) la pêche; c) l'exploitation forestière; d) l'exploitation minière; e) la construction navale; f) la production d'aéronaves; g) la production de charbon; h) la production d'acier; i) l'industrie de la pulpe et du papier; j) l'industrie textile (y compris la fabrication de l'équipement militaire); k) l'industrie du cuir; l) l'industrie du caoutchouc; m) l'industrie de la réparation et la réparation des lignes téléphoniques; n) la fabrication de l'alcool pour les fins militaires; o) les journaux et les périodiques?

M. POULIOT — Lundi prochain — Question — 2. Combien d'hommes de chaque province étaient occupés aux emplois suivants avant leur enrôlement ou leur entraînement: a) l'agriculture; b) la pêche; c) l'exploitation forestière; d) l'exploitation minière; e) la construction navale; f) la production d'aéronaves; g) la production de charbon; h) la production d'acier; i) l'industrie de la pulpe et du papier; j) l'industrie textile (y compris la fabrication de l'équipement militaire); k) l'industrie du cuir; l) l'industrie du caoutchouc; m) l'industrie de la réparation et la réparation des lignes téléphoniques; n) la fabrication de l'alcool pour les fins militaires; o) les journaux et les périodiques?

M. POULIOT — Lundi prochain — Question — 3. Combien d'hommes de chaque province étaient occupés aux emplois suivants avant leur enrôlement ou leur entraînement: a) l'agriculture; b) la pêche; c) l'exploitation forestière; d) l'exploitation minière; e) la construction navale; f) la production d'aéronaves; g) la production de charbon; h) la production d'acier; i) l'industrie de la pulpe et du papier; j) l'industrie textile (y compris la fabrication de l'équipement militaire); k) l'industrie du cuir; l) l'industrie du caoutchouc; m) l'industrie de la réparation et la réparation des lignes téléphoniques; n) la fabrication de l'alcool pour les fins militaires; o) les journaux et les périodiques?

M. POULIOT — Lundi prochain — Question — 4. Combien d'hommes de chaque province étaient occupés aux emplois suivants avant leur enrôlement ou leur entraînement: a) l'agriculture; b) la pêche; c) l'exploitation forestière; d) l'exploitation minière; e) la construction navale; f) la production d'aéronaves; g) la production de charbon; h) la production d'acier; i) l'industrie de la pulpe et du papier; j) l'industrie textile (y compris la fabrication de l'équipement militaire); k) l'industrie du cuir; l) l'industrie du caoutchouc; m) l'industrie de la réparation et la réparation des lignes téléphoniques; n) la fabrication de l'alcool pour les fins militaires; o) les journaux et les périodiques?

Paul Triquet V. C. est un gars de chez-nous

It's Pronounced "Tree-ca"

The name of Major Paul Triquet, V.C., to be pronounced properly is "Tree-ca", according to the University of Ottawa.

The Ottawa Evening Journal 6 mars 1944

"Tree-Keh"

Str.—In your issue of March 6, it was stated, on information allegedly supplied by the University of Ottawa, that Major Triquet's name is pronounced "Tree-ca". This is a mistake. Either your informant did not know French, or the information conveyed was misunderstood over the phone. Triquet is pronounced "Tree-keh", not "Tree-ca".

Marlborough avenue, Ottawa, March 8, 1944. The Ottawa Evening Journal 10 mars 1944.

M. J. P. Johnson en ville

M. J. P. Johnson, vice-président et gérant général des Chemins de fer Nationaux, était en ville dimanche dernier pour rencontrer les officiers du chemin de fer et des principaux corps publics de la municipalité. Il était l'hôte de M. J. François Pouliot, C.R., député de Témiscouata. Il fut reçu à souper à l'hôtel St-Louis par le Conseil de la Cité, le Dr Antonio Paradisi, les écrivains Evariste Beaulieu, J. Bourgeois, J.-A. Gagnon, Hector Boucher et Léon Bélanger, M. Jean-François Pouliot, député de Témiscouata, Me Louis-Philippe Laroche, député de Kamouraski, M. J.-D. Drolet, président de la Commission Scolaire, le Dr Henri Provancher, président de la Chambre de Commerce, M. Ches. Stewart, surintendant du Chemin de fer de Témiscouata, M. Roméo Gagné, président du Club Rotary, M. H.-A. Bourdeau, contremaître aux usines, MM. Jos. Savard, Tom Walsh, Oscar Gendron, Jos. Lebel et Fernand Paré.

L'après-guerre

C'est jeudi prochain que vous verrez à l'oeuvre le nouveau bureau de direction de la Chambre de Commerce, puisque ce sera sa première séance publique depuis son élection. Le travail intéressant s'est fait depuis un mois. Venez à l'assemblée où il en sera rendu compte, vous constaterez par vous-même que l'Après-Guerre se prépare à Rivière-du-Loup.

NOTAIRE DUGAL

Cas de force majeure

Plusieurs parmi nous doivent calculer serré afin de pouvoir aux nécessités élémentaires de la famille, et la découverte qu'il leur est parvenu de l'acheteur d'impôt sur le revenu de \$20, \$40 ou \$60 devient un véritable problème et, dans certains cas, l'achat d'une obligation de la Victoire de \$50 est une chose presque impossible. Heureusement, grâce au statut économique existant actuellement au Canada, les soutiens de famille de cette catégorie sont en minorité. La plupart des familles dans les grands centres ou les petites villes de toutes les provinces touchent un revenu suffisant pour pouvoir aux nécessités, pour régler leur impôt en entier et, de plus, qu'ils soient en mesure de payer leurs engagements dans la mesure des obligations de la Victoire.

Un grand nombre cependant, dépassent leur revenu au fur et à mesure et leur solde d'impôt sur le revenu pour l'année 1943 leur semble difficile à financer. C'est-à-dire que, n'ayant fait aucune épargne, ils se verraient forcés de prélever les montants nécessaires sur leur revenu courant. Grâce au plan d'épargne mensuel, établi par le Comité national des finances de guerre, ce dernier groupe pourra se joindre aux autres Canadiens dans la tâche patriotique de supporter nos forces armées engagées dans la bataille. S'ils commencent à épargner dès maintenant, ils seront en mesure de rencontrer leurs paiements d'impôt sur le revenu avant que la campagne d'emprunt ne soit terminée et ils pourront acheter des obligations gracie au plan qui permet que le premier paiement n'en soit effectué qu'au mois de mai.

LE COMITÉ HOTEL MONTCAIRM 161-169 rue Saint-Jean, Québec. Chambres simples, avec eau courante \$1.25; avec douche \$1.50; avec bain \$1.75; et menu; prix spéciaux à la semaine. Repas table d'hôte \$0.75.

—Un Russe? Y en a, des Russes. Quel Russe? —

En Pullman Les potins qui ont filtré de la conférence de Téhéran nous apprennent que le saint patron plus haut nommé neocha pas que M. Roosevelt lui-même ait essayé plus d'une fois de la part de l'écume numéro 1 du jour, répondre, le monsieur qui taribuste si bien les Boches valant trop son pesant de radium pour être touché, même avec un mot. M. Churchill avait sa langue, l'habitude à bien pendue. "Eh bien, maréchal", dit-il à l'homme d'acier en le quittant, nous arriverons tous deux à Berlin!"

"Sans l'ombre de doute", répondit Staline, "moi sur un char d'assaut, nous en wagon-ll!"

—Tiens, Staline. Jamais entendu ce prénom. C'est un saint? —Pas précisément. Une espèce de héros. Un Russe.

LE TRAVAILLEUR de Worcester.

Plusieurs journaux lui ont donné une origine purement française.

Plusieurs journaux lui ont donné une origine purement française.

Dans plusieurs des articles qui ont été publiés dans la presse canadienne à l'occasion des exploits accomplis par le major Paul Triquet au cours de la campagne d'Italie, et qui lui ont valu l'honneur insigne de la Croix Victoria, nous avons constaté qu'on lui donnait une origine purement française. Le fait est-il exact, qu'il n'eût rien enlevé à sa gloire et n'aurait fait qu'ajouter un fleuron de plus à la couronne immortelle d'héroïsme de notre armée-mère patrie.

Mais comme à chacun son dû, nous avons cru devoir prendre des informations à ce sujet et nous avons constaté que le major Paul Triquet peut être considéré à bon droit comme un gars de chez nous. Si son père est né en France, d'où il est subsequmment parti pour venir s'établir au Canada, lui est né sur notre sol, à Cabano, d'une mère canadienne-française.

D'ailleurs, en venant s'établir au Canada, le père de notre héros, le major F. Geo. Triquet n'arrivait pas chez des étrangers, sa famille étant originaire de Normandie, département du Calvados. C'est de là que son grand-père Paul Triquet, après son mariage, partit pour venir s'établir à Paris où lui naquirent deux fils, Louis, son oncle direct, et Georges.

L'héroïsme de la famille Triquet nous révèle que ce furent, de père en fils, des guerriers dans l'âme et que si le major Paul Triquet s'est signalé par son héroïsme, il tenait de race, et de Georges. Son arrière-grand-père Paul était en effet maréchal de logis dans la cavalerie (grade correspondant à celui de sergent dans l'infanterie). Il combattit dans la guerre de Crimée en 1854 et y fut blessé à l'épaule.

Son grand-père, Louis-Désiré, était sergent dans l'infanterie et avait été blessé à la tête à la bataille de Waterloo. Son père, le major Paul Triquet, était sergent dans l'infanterie et avait été blessé à la tête à la bataille de Waterloo. Son père, le major Paul Triquet, était sergent dans l'infanterie et avait été blessé à la tête à la bataille de Waterloo.

En 1922, le major Paul Triquet épousa Mlle Alice Chénier, de Hull, dont il eut deux enfants, Claude, âgé de dix ans, et Yolande, âgée de huit ans, qui demeurent avec leurs grands-parents à Cabano. Leur mère est à Montréal où elle travaille à Radio-Canada.

En 1922, le major Paul Triquet épousa Mlle Alice Chénier, de Hull, dont il eut deux enfants, Claude, âgé de dix ans, et Yolande, âgée de huit ans, qui demeurent avec leurs grands-parents à Cabano. Leur mère est à Montréal où elle travaille à Radio-Canada.



En présence d'effroyables conditions atmosphériques et d'une résistance obstinée de la part de Pennemi, la 8e Armée emporta d'assaut les barrières de la rivière Sangro et s'avance sûrement vers le port de Pescara (20.12.43). La gravure représente un char d'assaut Sherman descendant la rivière Sangro. A l'arrière-plan, les montagnes Mafella.

"Le Tonnerre" A Rimouski

M. G.-Y. Lebel, de Cacouna, un vétérinaire de 25 années à bord des gros bombardiers "Stirling", fait maintenant partie de l'escadron canadienne du "Tonnerre". Lebel a participé à plusieurs expéditions sur Berlin.

Chemin de Croix des Retraitants

Les anciens retraitants sont priés de ne pas oublier leur chemin de croix, à St-François, dimanche prochain, le 19 courant, à quatre heures. Le public est toujours invité, selon la décision de nos bons curés.

LE COMITÉ HOTEL MONTCAIRM 161-169 rue Saint-Jean, Québec. Chambres simples, avec eau courante \$1.25; avec douche \$1.50; avec bain \$1.75; et menu; prix spéciaux à la semaine. Repas table d'hôte \$0.75.

—Un Russe? Y en a, des Russes. Quel Russe? —

En Pullman Les potins qui ont filtré de la conférence de Téhéran nous apprennent que le saint patron plus haut nommé neocha pas que M. Roosevelt lui-même ait essayé plus d'une fois de la part de l'écume numéro 1 du jour, répondre, le monsieur qui taribuste si bien les Boches valant trop son pesant de radium pour être touché, même avec un mot. M. Churchill avait sa langue, l'habitude à bien pendue. "Eh bien, maréchal", dit-il à l'homme d'acier en le quittant, nous arriverons tous deux à Berlin!"

"Sans l'ombre de doute", répondit Staline, "moi sur un char d'assaut, nous en wagon-ll!"

—Tiens, Staline. Jamais entendu ce prénom. C'est un saint? —Pas précisément. Une espèce de héros. Un Russe.

CIGARETTES SWEET CAPORAL

"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé"

Collège St-Ludger

Résultat des examens de février

7ème année :

- 1.-Léonard Deschênes 95.25
- 2.-Gaspard Côté 90
- 3.-Jacques Langevin 87.5
- 4.-Léonard Salmond 87
- 5.-Alphonse Paradis 86.75
- 6.-Alphonse Belzil 85

8ème année :

- 1.-René Lefebvre 74.5
- 2.-Guy Ouellet 74
- 3.-Jacques Morin 73.5
- 4.-Ernest Boucher 73
- 5.-Benoît Lepage 72.5
- 6.-Lucien Lévesque 72

9ème année :

- 1.-Albert Lévesque 82.5
- 2.-Roger Levesque 82.5
- 3.-Gérard Lafrance 76
- 4.-Wilfrid Morin 74
- 5.-Louis Chénard 73
- 6.-Raymond Bédard 72

10ème année :

- 1.-Yvon Roy 96

THEATRE PRINCESSE

2 représentations le soir, 7.30 hres et 9.15 hres

AUJOURD'HUI JUSQU'A VENDREDI SOIR

UN grand triomphe! Tout en couleurs

"Read the Wild Wind"

avec Ray Milland, Paulette Goddard, John Wayne

Un spectacle sans égal! 2 heures de durée.

Aussi No 9 de la série "Perils of Nyoka"

SAMEDI—LUNDI—MARDI

Ida Lupino, Dennis Morgan, Joan Leslie dans un des meilleurs films de 1943

"The Hard Way"

Conflit entre deux soeurs... L'une, le coeur rempli d'affection; l'autre, l'âme rongée par la haine?

Histoire d'une extrême puissance. Aussi Nouvelles.

SPECIAL DIMANCHE SOIR A 8h. et 9h. 30

Votre favori Fernand Gravy dans

"Marions-nous"

avec Alice Cocea, Robert Burnier et Marguerite Moréno

Des chansons... de la jeunesse... de la gaieté... du rire à profusion... Des situations embarrassantes...

Enfin une fine comédie qui vous amusera au plus haut point. Sujets courts et Nouvelles.

Commenten mercredi le 22 pour 3 jours

Danielle Darrieux, Claude Dauphin, André Luguet Junie Astor et autres dans un film nouveau, plein de fantaisie!

"Battement de Coeur"

Série, Sujets courts et Nouvelles.

Veau... Une viande tendre et succulente

COMMENT CUIRE LE VEAU

Le veau a certaines caractéristiques qui rendent sa cuisson différente de celles du bœuf, du porc ou de l'agneau. La raison en est que le veau ayant plusieurs tissus connectifs, il faut nécessairement faire cuire cette viande lentement et longtemps pour l'attendrir.

VEAU CUIT A POINT

Il faut toujours très bien faire cuire le veau. On reconnaît que cette viande est à point lorsque le thermomètre à viande enregistré 170 degrés F. Pour cuire un rôti de veau allouez environ 30 minutes par livre.

SPECIAUX POUR VENDREDI ET SAMEDI

JAMBON, Cottage, roll, Maple Leaf, 3 à 6 lbs... 39c

JAMBON Picnic Maple Leaf, 4 à 6 lbs... 31c

BALONEY FUME, Maple Leaf, 6 à 7 lbs... 21c

LAPIN bien préparé et frais, la lb... 35c

FETE DE LARD, grosse ou petite, la lb... 03c et 05c

BOEUF, pointe ou poitrine, pour soupe la lb... 14c

BOEUF, rôti de croupe, rouge ou carré, la lb... 33c

BOEUF, rôti côte de choix, déossé et roulé la lb 45c

Donnez-nous, S. V. P. vos commandes à bonne heure afin de mieux vous servir.

DEUX BOUCHERIES A VOTRE SERVICE

Livraison dans toute la ville.

250 rue Lafontaine TEL. 345

ou succursale à 126-a rue Lafontaine TEL. 135

Léopold PELLETIER

BOUCHER

RIVIERE-DU-LOUP

La coopérative de St-Joseph de Kamouraska

Assemblée annuelle de la coopérative agricole de Kamouraska.

La coopérative agricole de Kamouraska de St-Joseph, fondée il y a près de 2 ans et demi, a tenu son assemblée générale annuelle mardi le 14 février dernier, sous la présidence de M. Emile Soucy, ancien président.

Au cours de cette assemblée le 3e bilan d'opérations a été soumis aux sociétaires de cette coopérative par M. Emile Caron, inspecteur des coopératives du district. C'est avec plaisir que les sociétaires ont constaté que leur entreprise coopérative après avoir chargé une dépréciation à l'immeuble de \$240.00, laisse un profit net de \$716.35. Les emprunts qui étaient de \$6,000 lors de la formation de la coopérative, après 2 1/2 ans d'opération, en comptant les parts versées par les sociétaires, se sont abaissés à \$2,400.

Le chiffre d'affaires qui était de \$27,266.88 en 1942 est passé à \$29,206.66. Cette coopérative, dont le but principal est la fabrication du beurre, a augmenté sa production en 1943. De 61,200 lbs de beurre fabriqués en 1942 elle en a fait 72,000 en 1943. C'est un accroissement de 18%. Cet accroissement est dû à un meilleur rendement de la production. A noter que durant cette dernière année le beurre fut classé 100 p. 100 n. 1.

Cette société compte 10 nouveaux membres depuis sa fondation, et il est fort probable que d'autres se joindront durant l'année 1944 aux 47 actionnaires actuels.

Durant l'année 1943 cette coopérative, pour avoir plus de force, s'est affiliée à la Coopérative Fédérée de Québec, et de ce fait elle touche de cette dernière une rétrocession sur les produits commercialisés durant l'année 1943 de plus de \$200. Pour la première fois cette coopérative s'est occupée du commerce des graines de semence et de consommation, moulinées, engrais chimiques, des insecticides de l'année 1943. A cette assemblée annuelle les sociétaires ont fait un beau geste de coopération. Il a été résolu que le surplus de l'année 1943 se partage comme suit : 1. Qu'il soit réparti au nom de chaque membre dans les livres de la société \$9.00 la lb de gras au profit du gras fourni à la buanderie par chaque sociétaire; 2. Qu'il soit crédité un acompte sur une part du capital ordinaire de \$1.00 de gras aux non-membres qui consentent à devenir actionnaires et qui signeront leurs billets et contrats avant le 1er juillet 1944, et de ce fait, ils toucheront un ristourne de 2 p. 100 sur l'achat des engrais chimiques; 3. Qu'il soit versé aux membres de la société 4 p. 100 sur l'achat des engrais chimiques; 4. Que la balance du surplus soit attribuée à la réserve générale.

Il fut aussi résolu que le secrétaire-adjoint, Pierre St-Pierre, soit délégué pour représenter la coopérative agricole de Kamouraska à l'assemblée générale annuelle de la coopération fédérée de Montréal.

Outre l'implication des coopératives, M. Emile Caron, adressant la parole, M. Joseph Hudon, agronome, de St-Alexandre et M. Fabbé J.-Napoleon Dumont, curé de la paroisse. Tous deux se dirent heureux des résultats obtenus par les sociétaires de la Coopérative de St-Joseph. Ils exhortèrent les cultivateurs par leurs conseils à continuer la marche vers le progrès dans la coopération, et apporta M. Fabbé Dumont, l'assurance de son désir de voir avant peu tous les cultivateurs de la paroisse devenir membres de la coopérative de St-Joseph.

Le nouveau président, M. Arthur Morin adressa quelques paroles de remerciement aux assistants et aux invités et il clôtura l'assemblée.

Tous pour chacun Chacun pour tous.

Feu madame Elisée Pinet

M. et Madame Sylvio Richard remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de leur fille madame Elisée Pinet (née Marie-Léonie Arton), décédée le 11 février dernier à l'âge de 42 ans.

Ses funérailles ont eu lieu à la Cathédrale des Trois-Rivières, le 14 février.

Outre son époux, elle laisse un fils et une fille, Denis et Aline.

Naissance

M. et Mme Camille Lavoie ont par leurs parents et amis de la naissance d'une fille née le 1er mars et baptisée le 2, sous les prénoms de Marie-Ghèle, Aline, Parrain et marraine: M. et Mme Hugué Compehon, oncle et tante de l'enfant; Porteuse: Mlle Emmeline Lavoie, tante de l'enfant.

St-Joseph de Kam.

A L'HOPITAL.— Mlle Joseph Pelletier, fille de M. le maire Joseph Pelletier a subi une grave opération pour l'appendicite, le 17 février, à l'hôpital de Rivière-du-Loup. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Retraite Fernand

Mlle Elisabeth Bérubé, Cécile Chénard et Rose-Alma Potvin sont revenues enchantées de leur retraite fermée, ainsi que Mmes Paul St-Pierre et Arthur Bérubé.

NOMINATION.— M. Arthur Morin a été élu président de la Coopérative du beurre en remplacement de M. Emile Soucy sortant pour son dévouement. Les nouveaux directeurs sont MM. Joseph Pelletier, J.-B. Bélanger, Elzéar Chénard et Antonio Chénard.

Les anciens clients de M. A. Turcotte, qui désirent acheter du beurre à nos bureaux, sont priés de venir à la Coopérative de Kamouraska, 100 rue St-Joseph, à Kamouraska.

Saint-Antoine

M. et Mme Ludger Poiré sont revenues enchantées d'une promenade d'un mois aux Etats-Unis, après avoir visité les villes suivantes: Pittsburgh, Leominster, Worcester, Worcester, Ayrers, Lowell, ainsi que Manchester et New Hampshire, accompagnés de M. et Mme Joseph Beaulieu, de Pittsburgh. Ils ont rendu visite à la Révérende Sr. Thérèse de Jésus, de St-Antoine, du Pensionnat St-Vincent de Paul de Manchester. Leur plus long séjour s'est fait chez leur sœur et beau-frère, M. et Mme Beaulieu.

Ce voyage a été très agréable et profitable. Ils ont eu le plaisir de faire le tour de quelques villes dans les airs, alors que le pilote Willie Duval, fils de Louis, étant en congé dans sa famille, a été assez déçu de leur offrir cette tournée d'aéroplane. M. et Mme Poiré ont visité chaque ville heure dans les airs. Ils sont de retour depuis le 1er mars.

Deux coupes pour Rivière-du-Loup

La coupe offerte par M. Maurice Roussel au meilleur gardien de buts de la Ligue Rivière-du-Loup-Kamouraska a été méritée par M. Rod. Lafresnaye.

Une autre coupe offerte au joueur le plus sportif de la ligue a été méritée par M. Lucien Ouellet. Cette coupe a été donnée par M. Maurice Roussel.

AVIS AUX SPORTIFS

Les personnes qui désirent participer à la souscription ouverte, pour offrir des cadeaux à distribuer aux joueurs du Club de hockey Rivière-du-Loup qui vient de remporter le championnat de la Ligue Kamouraska-Rivière-du-Loup, sont invitées à communiquer avec moi.

Ces cadeaux leur seront distribués au cours d'une soirée qui sera donnée en leur honneur prochainement.

Remerciements aux personnes qui ont déjà fait parvenir leurs cadeaux, qui sont en montre dans une vitrine du magasin Miville et Fils.

Maurice Roussel

Propriétés à vendre

Une propriété 4 logements, lambrissée en briques; Une propriété à 2 logements, lambrissée en pierre artificielle, genre Cottage; Une propriété à 2 logements, lambrissée en briques. Tous ces terrains sont situés dans la paroisse de St-Ludger. Tout près de l'église et de la gare et des usines du C. N. R.

S'adresser à

JOS. CHARTIER

EPICIER

TEL. 125 44 Ch. Fraserville RIVIERE-DU-LOUP, STATION.

Attention!

Notre stock de tapisserie est maintenant au complet pour les printemps. Faites votre choix dès maintenant si vous ne voulez pas être désappointé!

Aussi nous pouvons vous offrir à des prix défiant toute compétition notre Peinture Crown Diamond, Email, Vernis, DUROLAVE, WALPAMUR, etc.

Nous venons aussi de recevoir un assortiment d'outils pour menuisier, relie, tel que Equerre, Guillaume, Rabot, etc.

SATISFACTION GARANTIE

J. T. Miville & Fils Ltée

225 rue Lafontaine Téléphone 2282

DES LARMES DE FIERTE

(Par le soldat H. R. MARTIN)

CABANO, le 6 mars. — J'ai vu couler aujourd'hui des larmes de fierté. Bien des pleurs ont été versés depuis cette guerre. Pleurs de chagrin, pleurs de bonheur au retour, et pleurs de fierté des parents quand les enfants se signalent à la bataille.

C'est cette sorte de larmes qui brillent dans les yeux bruns du major F. Georges Triquet aujourd'hui quand il apprend que son fils, le major Paul Triquet, avait été décoré de la Victoria Cross.

Tout le Canada connaît maintenant comment le major Paul Triquet gagna la plus haute décoration accordée par l'Empire britannique. Tout le monde sait comment, aidé de sa brave compagnie, il prit d'assaut Casa Berardi en Italie, et brisa la résistance allemande sur la route Ortona-Orgogna en dépit d'un feu foudroyant de l'ennemi qui anéantit toute la troupe à l'exception de quinze hommes et de deux sergents. Et l'univers sait comment cette joignée d'hommes, une fois qu'ils furent atteints, leur objectif s'y installèrent et le gardèrent, protégeant les tanks qui restaient de ceux qui les appuyaient au début de cette journée, pendant toute la nuit jusqu'à ce qu'il les battit en retraite et portât secours à leur position.

A Cabano, le major Triquet et son épouse, avaient été avertis officiellement que leur fils avait été blessé deux fois lors d'un engagement, mais jusqu'à ce jour ils ignoraient qu'il avait reçu la Croix Victoria pour bravoure. Ils expliquent calmement que leur fils s'était blessé, mais longuement sur ce qu'il faisait ou avait fait.

Tout vieux soldat qu'il est, le major Georges Triquet a été fortement ému en apprenant la nouvelle. Il se dit qu'il avait mérité quelques secondes puis il cria à sa femme: "Maman! Maman! Quel honneur pour les Triquet et pour Cabano!"

La compétence militaire et le courage indomptable du major Paul Triquet lui ont été transmis par toute une lignée d'ancêtres-soldats qui participèrent aux campagnes de France dans le passé. Georges Triquet, son père, qui demeura à Cabano, est un vétéran de la dernière guerre, durant laquelle il servit dans le 236e d'infanterie de première ligne de l'Armée française pendant la grande campagne de compagnie de 1914 jusqu'à son licenciement à la suite de blessures au cours de l'une des batailles de Champagne. Lorsqu'il quitta les forces armées françaises, il mérita la Médaille des Alliés, la Médaille de guerre (française) et la Médaille des combattants.

Le père de ce même Georges Triquet se distingua dans la guerre franco-prussienne de 1870, ainsi qu'à la guerre de l'Afrique du sud. Et aujourd'hui quelque part en France, la tante du major Paul, qui est âgée de 64 ans, conserve précieusement les médailles que son père remporta de ces batailles et les souvenirs de son grand-père durant la guerre de Crimée.

Bien que la famille de Paul Triquet ne soit pas de noblesse, son père remporta depuis 18 mois, ils ont la certitude que la hache ne mettra jamais la main sur ces souvenirs de famille.

Lorsque j'ai frappé à la porte de la maison des Triquet à Cabano, Mme Triquet vint me répondre et, quand elle aperçut un uniforme de l'Armée, elle me regarda avec des yeux anxieux et me demanda s'il était arrivé quelque chose à son Paul.

Je lui expliquai alors que je ne lui apportais pas de mauvaises nouvelles mais qu'au contraire il s'agissait de bonnes nouvelles. Apprenant qu'il s'agissait de sa propre émotion, elle s'assit sur l'une des chaises de la salle-à-manger et elle semblait ne pas s'inquiéter le moins du monde aux premiers moments de la nouvelle. Elle me dit qu'elle lui apportait, une fois qu'elle en eut l'appris que Paul était bien.

Mme Triquet est une vigoureuse et jolie femme d'allure encore jeune. Elle se coiffe avec un chignon noir et ses cheveux noirs sont soignés et jolis. Elle est souriante et semble jeter sur la vie un sourire gai mais réservé. Elle est en un mot la maman idéale d'une famille de neuf enfants.

Après un moment d'explication nous avons envoyé un voisin comme message chercher le major Triquet qui était au centre de la ville. Soigné et jeune d'apparence malgré ses 62 ans, et d'allure martiale, le major Triquet pénétra brusquement dans la maison, anxieux d'appréhender ce qui était arrivé. Quand nous lui apprimes la nouvelle, il resta debout, silencieux pendant quelques secondes puis nous donnâmes à chacun une vigoureuse poignée de main et appela la maman. Des larmes de fierté brillèrent dans ses yeux, et nous pouvions voir qu'il hésitait du désir de retourner à la ville annoncer la bonne nouvelle à tous.

M. Triquet arriva de France il y a 39 ans. Il nous expliqua aujourd'hui qu'il avait alors l'intention de se rendre dans l'ouest et de commencer une ferme. Mais à Montréal, peu après son arrivée, il rencontra Mme Triquet qui s'appela alors Mme Pelletier. Après un court séjour, ils s'épousèrent et s'établirent dans le village de Mme Triquet, à Cabano, où son époux reprit sa profession de comptable. Plus tard, il se lança dans l'assurance.

Cabano n'est pas une grande ville, n'ayant que deux moulins à scie, dont l'un n'est ouvert que depuis la guerre, pour fournir du travail aux 3,400 habitants qui forment sa population. Mais il est probable qu'on trouve au Canada une ville où l'on se rende mieux compte de la guerre.

Plus de 250 jeunes gens d'âge militaire (qui ne sont pas nombreux dans une aussi petite ville) se sont enrôlés dans l'armée active et se battent outre-mer. La majorité d'entre eux font partie du Royal 22e, avec leur brave capitaine, le major Paul Triquet. Paul débuta très jeune dans la carrière militaire. Il fut le premier cadet de son père. Peu après son arrivée à Cabano, M. Triquet s'arrêta du besoin d'organiser les sports et la culture physique pour les jeunes gens de son village. Et, avec l'aide du maître d'école, et malgré la forte opposition au début de la part des parents, il organisa un corps de cadets.

Ce ne fut pas long que les avantages apportés aux jeunes gens par ce entraînement ne se manifestèrent et bientôt la désapprobation du début fit place à une indifférence qui se changea finalement en

une collaboration enthousiaste. M. Triquet obtint une permission spéciale, et fit venir des vieux fusils avec lesquels les jeunes cadets paradièrent autour de l'école après la classe apprenant à faire de la gymnastique avec une précision et une célérité telles qu'ils auraient fait envie à bien des vieux militaires. De plus ils se livraient à des sports organisés, à l'athlétisme, au football ainsi leur corps en pleine croissance.

Ce corps de quelque 50 cadets, encore aujourd'hui sous la tutelle du major Triquet, participa à plus de 100 concours de gymnastique contre d'autres unités. L'un d'eux, tenu à Québec inspira peut-être le jeune Paul à publier plus tard un dictionnaire sur la gymnastique militaire, qu'il compila et fit publier par l'Armée.

M. Triquet avait exercé les jeunes gens selon les méthodes de l'Armée française, employant les mêmes expressions que dans son pays, et les entraînant à un pas et à des exercices qui sont à-bas plus rapides que ceux adoptés au Canada. A Québec, massés avec des milliers d'autres cadets venus de tous les coins de la province, sous un autre maître de gymnastique, les jeunes gens de Cabano se trouverent perdus. Les commandements n'étaient pas les mêmes, la terminologie n'était pas la même; en définitive, leur professeur était un étranger, et il avait toute possibilité que cette unité se démoralisât et abandonnât la partie.

M. Triquet les arrêta, traduisit rapidement les nouveaux commandements dans les ordres qui leur étaient familiers, leur en montra la similitude et l'unité continua sa gymnastique d'une telle façon qu'il remporta le premier prix.

Pour tout un membre enthousiaste du corps des cadets, son principal intérêt était l'instruction physique et il excellait dans ce domaine. Il ajouta son père grâce à sa promotion de sergent-major, au grade de caporal dans l'unité. Et cette promotion fut en effet chèrement gagnée, car M. Triquet n'était pas de ceux qui jouent du favoritisme. Ainsi Paul prit exemple de son père et reçut son entraînement jusqu'à ce qu'il fut devenu lui-même instructeur en culture physique.

Pendant quelque temps, Paul se contenta de travailler comme manœuvre au moulin à scie, mais parvenu à l'âge de 16 ans, il décida que ce n'était pas une vie pour lui. Ayant lu tous les livres sur Napoléon et autres généraux et chefs français, il décida de s'orienter vers la carrière militaire.

Le jour de son seizième anniversaire, Paul se rendit à Québec et essaya de s'engager dans l'Armée. Il affirmait audacieusement qu'il avait 17 ans, mais se stratagème ne lui réussit pas. Le sergent qui le reçut l'invita poliment à retourner chez lui et attendre qu'il ait son âge.

Un an d'attente, c'en était assez pour Paul. Il tenta donc de nouveau lorsqu'il eut 17 ans et, après avoir convaincu les autorités qu'il avait 18 ans révolus, il fut accepté. Ce n'est qu'après qu'il avertit ses parents de sa décision. Comme toujours les mamans, Mme Triquet s'inquiétait de son fils dans l'Armée, mais Papa Triquet était fier de son fils.

Maintenant Paul est enregistré aux archives militaires comme ayant 35 ans, mais en réalité, il n'aura 34 ans qu'en avril prochain. S'étant enrôlé comme simple soldat, Paul gagna ses galons un à un et il était parvenu au grade de sergent-major lorsque son régiment fut mobilisé et partit pour l'outre-mer. Durant sa période de vie militaire en temps de paix, il fut instructeur de culture physique à plusieurs écoles et collèges de la province de Québec. Sa compétence en matière de culture physique fut reconnue et il fut nommé instructeur de commandes qu'il devait jouer une fois outre-mer.

L'intéressé des Triquet pour le Royal 22e Régiment est quelque chose de spécial. C'est un instructeur de culture physique à la province de Québec. Sa compétence en matière de culture physique fut reconnue et il fut nommé instructeur de commandes qu'il devait jouer une fois outre-mer.

L'intéressé des Triquet pour le Royal 22e Régiment est quelque chose de spécial. C'est un instructeur de culture physique à la province de Québec. Sa compétence en matière de culture physique fut reconnue et il fut nommé instructeur de commandes qu'il devait jouer une fois outre-mer.

L'intéressé des Triquet pour le Royal 22e Régiment est quelque chose de spécial. C'est un instructeur de culture physique à la province de Québec. Sa compétence en matière de culture physique fut reconnue et il fut nommé instructeur de commandes qu'il devait jouer une fois outre-mer.

Il en fut ainsi pour Bernard Triquet, 23 ans, qui s'enrôla dans le Vingt-deuxième et qui fut promu plus tard au grade de caporal. Il fit son entraînement et partit pour l'outre-mer avec son frère et ce n'est que récemment qu'il fut rapatrié au Canada pour subir un traitement à l'hôpital de Ste-Anne de Bellevue, près de Montréal, pour une maladie qu'il contracta alors qu'il était en Angleterre. Ce fut pour lui un amer désappointement de ne pas pouvoir accompagner son frère en Sicile et en Italie.

Aujourd'hui M. Triquet entraîne plus d'hommes pour les forces armées du Canada. Il est major, commandant d'une compagnie du 2e bataillon des Fusiliers du Saint-Laurent. Il a quelque 55 hommes dans son unité, et voyage la nuit, dans les petites villes des environs dont chacune a un peloton de l'unité à l'entraînement. Ceux qui recrutent en lui un chef autoritaire et exigeant sur le terrain d'exercices peuvent aussi faire la même observation à l'endroit de son fils qui a démontré la même habileté à tirer des hommes tout ce dont ils sont capables.

La carrière de Paul n'a été interrompue qu'une fois. En 1931 il demanda et obtint son licenciement. Il s'enrôla dans la force constabulaire de la province de Québec et essaya de s'habituer à la vie civile, mais il en fut incapable et au bout de quelques jours il s'enrôla de nouveau dans son ancien régiment.

Depuis son départ pour l'outre-mer avec la première division canadienne le major Paul Triquet est revenu au Canada une seule fois. En 1941 il revint au pays pour obtenir son brevet de lieutenant, le premier échelon des grades d'officiers. D'aucuns disent que son ascension est arrêtée par suite de ses blessures, mais les dernières nouvelles laissent prévoir que M. et Mme Triquet verseront encore des larmes. Cette fois encore ce seront des larmes de joie, les larmes de la réunion. On s'attend à ce que le major Paul Triquet, C.V., sera de retour au pays pour un congé bien gagné après son

SEMI-READY vous dit :



"Si vous voulez être servis à temps, l'heure est venue de donner votre commande du printemps pour vos vêtements faits sur mesures"

Toute une collection de nouveaux tissus

Profitez de la grande variété de tissus nouveaux, présentement à l'étalage, pour venir fixer votre choix immédiatement.

Nous nous spécialisons dans la confection de Manteaux et Costumes pour vous, Mesdames.

MAGASIN DU CHIC

ARMAND MARANDA, PROP.

LE CENTRE DE VETEMENTS "SEMI-READY"

IL FAUT PEINTURER

Si nous voulons embellir, ménager et améliorer ce que nous avons présentement; Rafraîchir votre chez-vous, c'est de l'économique. Malgré les restrictions nous vous offrons :

TAPISSERIE de tous les modèles:

NARVO fini porcelaine, 30 couleurs à votre choix.

NARVO est le plus beau fini lavable.

EMAIL NARVO ultra blanc.

VERNIS NARVO Super Clear.

VERNIS JOHNSON Trafficote.

EMAIL JOHNSON, sèche entre 4 et 6 heures.

NARVO fini satin.

PEINTURE MURPHY pour intérieur et extérieur.

PEINTURE MURPHY fini mat.

SHELLAC pur orange et blanc.

GRIS PRIMER pour première couche.

BLANC DE PLOMB Eléphant.

ALUMINIUM pour petites réparations.

TEREBENTINE pure

COULEUR A L'HUILE MURPHY, etc.

Nous ne vendons que des produits de qualité.

Nous expédions des commandes en dehors de la ville.

JOS. CHARTIER

EPICERIE DE CHOIX

Tél. 125 44, Chemin de Fraserville RIVIERE-DU-LOUP, STATION.

Propriété à vendre

Maison à deux logements de 8 pièces chacun. Grand terrain. S'adresser au No 10 rue St-Cyrille, Rivière-du-Loup, Station, Tél. 2972. 45-p.

A vendre

Deux pores de 250 à 300 lbs chacun. Pour plus d'informations, s'adresser à AURELE BERUBE, St-Honoré (Gironde), Co. Tél. 45-p.

exploit héroïque sur le front d'Ortona.

LE TABAC A CIGARETTES ZIG-ZAG

DOUCEUR · QUALITÉ · VALEUR



Le Sergent C. D. PEARSE, de Shrewsbury, Shropshire, Angleterre, aux contrées d'un Wellington, au cours d'une envolée de reconnaissance avant de prendre part à une attaque sur les cibles italiennes.

Pas de pneus neufs pour les automobiles de promenade avant 1945

Faites examiner vos pneus de suite et si des réparations s'imposent, faites faire ce travail durant l'hiver afin d'éviter des retards au printemps. Si vos pneus sont usés et glissants une semelle à traction centrale Goodyear s'impose. Vos pneus seront encore en état de service pour 15,000 à 18,000 milles.

Un simple appel téléphonique et nous irons examiner vos pneus chez vous. Travail garanti.

TREMBLAY TIRE SHOP

28 Chemin Témiscouata St-Ludger TELEPHONE : 88 RIVIERE-DU-LOUP. 37-8 fs

La Forêt Québécoise

Savez-vous que les comités de Témiscouata, Rivière-du-Loup en 1942, possèdent 92 scieries en opération? Savez-vous que ces scieries débitaient des bois pour une valeur globale de \$2,751,056.00?

UN PORTRAIT VRAISEMBLABLE DE PIERRE LE MOINE D'IBERVILLE



Un grand nombre de Canadiens qui s'intéressent à l'histoire de leur pays se livrent en ce moment à la chasse aux portraits. Il s'agit de trouver les effigies de deux des plus illustres représentants de la glorieuse famille Le Moine: Pierre Le Moine d'Iberville et Jean-Baptiste Le Moine de Bienville...

"Ils ne passeront pas!"



Quatre mots énergiques du MAJOR TRIQUET

A l'heure zéro, sa compagnie luttant UN CONTRE DIX, tint l'ennemi en échec, le temps nécessaire à l'arrivée du renfort, ce qui permit au 22e d'occuper CASA BERARDI. Mais si le carburant avait manqué ??? Voit-on d'ici le désastre !... Voilà pourquoi nous devons économiser l'essence, l'huile; éviter l'usure excessive des pneus en faisant réparer

Autos et Camions

Nos mécaniciens sont à votre service.

ROBERT TETU Ltée

Distributeur des produits General Motors RUE IBERVILLE RIVIERE-DU-LOUP

HOCKEY AU COLLEGE ST-PATRICE

Table with columns for SAISON 1943-1944, LIGUE SENIOR, LIGUE JUVENILE, and various game results and statistics.

Le collège Ste-Anne défait l'Ecole

Mardi dernier, le 7 mars, le club de l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne (éliminé par le Rivière-du-Loup dans la semi-finale de la Ligue Rivière-du-Loup-Kamouraska) s'attaqua à l'équipe du collège, avec la ferme décision de venger sa récente défaite par 10 à 2 aux mains de la même équipe.

Activités sportives à Cabano

Dimanche dernier, devant une assistance d'environ 600 personnes, à la salle St-Joseph, il y eut la distribution des trophées aux différents clubs de goudron dans les trois ligues de Cabano.

Terre à vendre

Une des belles terres de Notre-Dame du Lac, au 2ème rang nord, de 165 arpents dont 148 faits à la charrue. Bien logés: 2 habitations dont maison à 2 étages, peintures au dehors et en dedans; une grange de 54 pds de large par 84 pds de long à 2 étages; un hangar à voitures de 55 pds de long par 27 de large et à 2 étages; une porcherie de 22 pds par 28, un garage et une grange de 20 x 31 pds; toutes ces bâtisses sont en bon état de même que d'autres bâtisses de commodité. Située à 2 milles de l'église, à 6 arpents d'une école neuve et à 3 milles de la station principale. Eau à chaudière pompée par moulin à vent. A vendre sans rouler ou avec rouler comprenant tout ce qu'il faut pour la culture, de même que cheptel comprenant 3 chevaux, 12 vaches, 13 moutons, 23 cochons, un bœuf entrecôte, etc. Le tout en vente à prix de sacrifice pour cause de pénurie de main-d'œuvre. S'adresser à PAUL OUELLET, Notre-Dame du Lac, 3ème Nord, C. Tém. 45-46-47-48-p.

Alignement

COLLEGE: Buts, J.-Y. Gosselin; Défenses, C. Soucy; Fraser, 1ère ligne, T. Cloutier, J.-P. Cloutier, Slater; 2ème ligne, Blanchet, Fournier, J.-C. Beaudoine; 3ème ligne, Dumais, Jaron, Bouchard. Arbitre, G. Bernier.

Radio-Théâtre LUX FRANÇAIS

JEUDI SOIR 23 mars JACQUES AUGER dans "REMORQUES" sous la direction de PAUL LANGLAIS 8 HRS GJBR CHNC

Vraiment...

A leur réunion générale de l'autre samedi, les hebdomadaires français du Québec ont clairement attesté leur volonté de maintenir l'autonomie de leur Association. Leur influence grandissante en dérive largement et ils savent que cette autorité est due, en bonne part, au fait que l'hebdo québécois ne s'assimile pas, qu'il garde, depuis toujours un visage bien à lui, distinctif, une personnalité forte, bien tranchée.

servante demandée

On demande une servante pour aller travailler à Montréal. Pas de jeunes enfants. Bon salaire payé. S'adresser au MAGASIN TOUCHÉ, Rivière-du-Loup, Station, 45-p-p.

Maisons à vendre

Deux propriétés situées sur la rue St-Joseph. Six appartements chacune. Pour plus d'informations, s'adresser au No 712 rue St-Joseph, Rivière-du-Loup. 45-p.

servante demandée

On demande une bonne servante chez MME L. E. BOISVERT, 43 Avenue Hôtel de Ville, Tém. 414. M. Coldwell se donne bien du 45-p.

Notre Régulateur de Famille est Les PILULES du DR CHASE



pour les Reins et le Foie

servante demandée

On demande une bonne servante chez MME L. E. BOISVERT, 43 Avenue Hôtel de Ville, Tém. 414. M. Coldwell se donne bien du 45-p.

servante demandée

On demande une bonne servante chez MME L. E. BOISVERT, 43 Avenue Hôtel de Ville, Tém. 414. M. Coldwell se donne bien du 45-p.

servante demandée

On demande une bonne servante chez MME L. E. BOISVERT, 43 Avenue Hôtel de Ville, Tém. 414. M. Coldwell se donne bien du 45-p.

DÉMANGEAISON ARRÊTÉE

Pour soulager promptement... DÉMANGEAISON ARRÊTÉE

Regiment d'Artillerie

Regiment d'Artillerie Membre de l'Air de l'Artillerie royale, d'une division aéroportée britannique, s'exerçant au tir et logé de ses canons les troupes d'une brigade de parachutistes. La gravure représente l'Artillerie aéroportée "en action".

M. G. J. LANE

M. G. J. LANE, gérant de division à la Quebec North Shore Paper Co. et président général du 5ème emprunt de la Victoire à Baie Comeau, est tout heureux de l'honneur qu'on a fait à sa municipalité alors qu'il reçoit de M. E. A. MACNUTT, président provincial conjoint du Comité National des Finances de Guerre, l'écluseur gagné par Baie Comeau. Cette municipalité a mérité cette récompense pour avoir le mieux exploité le slogan "Mâttons la Victoire" dans un concours ouvert à toutes les municipalités canadiennes de moins de 8,000 âmes. (Editorial Associates Ltd)

Notes Locales

MM. L.-P. Lizotte et Jean-François Pouliot, députés aux Communes à Ottawa, passent quelques jours à Rivière-du-Loup.
Le Major F.-G. Triquet, de Cabano, est en voyage d'affaires en notre ville.
Mlle et Mmes Louis Monsarrat, Pierre Labrecque et Mme (Dr) Darisse ont passé la fin de semaine au chalet de M. Louis Monsarrat au Lac de la Grande Fourche, à St-Hubert.

Feu monsieur Henri Chouinard

Mardi, le 29 février avaient lieu en l'église de St-Patrice, les obsèques de feu Monsieur Henri Chouinard, fils de Dame Vve Phyllis Chouinard, de St-Patrice, décédé à Montréal le 26.
Un cortège nombreux de parents et amis accompagnait la dépouille mortelle jusqu'à l'église où la levée du corps fut faite par le Rév. Phyllis Roy, curé, qui a aussi célébré le service, assisté de MM. les abbés Duchesneau et Dupuis, vicaires, comme diacre et sous-diacre.

Collation des diplômés à l'Hôpital

Le 14 mars marque un jour de joie et de réjouissance dans la vie du personnel hospitalier. C'est bien la fête du mérite. Deux religieux et 7 gardes-malades voient le terme de leurs trois années d'étude et reçoivent le diplôme tant désiré. On peut dire qu'elles tournent la page et écrivent un autre chapitre de leur vie d'infirmières. Elles reçoivent la mission sacrée de travailler à conserver les vies humaines. Conscientes de leurs responsabilités, elles font face à la vie avec la confiance que peut donner la compétence acquise par des études soutenues et un travail ardu de trois années bien remplies.

Pour Pâques INDEFRISABLE A FROID (Cold Wave)

Mesdames et Mesdemoiselles, donnez votre nom immédiatement pour obtenir cette somptueuse permanente qui frise vos cheveux plus près de la racine et dure plus longtemps... ne requiert ni machine, ni broches, ni solutions chimiques.
Soyez sages, n'attendez pas au dernier moment! Prévenez les exigences des prochains réceptions! Prenez rendez-vous immédiatement!

N'attendez pas à la semaine de Pâques. Salon BETTY MAE Mlle COLETTE LEVESQUE, Prop. T.é. 127 Rue Lafontaine RIVIERE-DU-LOUP.

Assemblée

Mardi, le 21 mars, à 8 h. p. m., Mlle Alice Albert, G.M.E., et organisatrice des Districts, sera heureuse de rencontrer les gardes-malades graduelles tant du service privé que des différentes organisations de G. M. à la salle de cours des G. M. à l'Hôpital St-Joseph du Pré-cieux-Sang. La Directrice des G. M.

AVIS

Toutes personnes ayant des revendications ou des réclamations à faire envers ou contre la succession de feu Laurette Bélanger, de Cabano, sont priées de se présenter, sous le plus bref délai, au bureau de J.-H. BELAND, de Cabano. Notre choix par les héritiers pour faire le règlement de la succession.

Terre à vendre

A Notre-Dame du Lac, une belle terre bien bâtie, située à un mille de l'église en allant vers Cabano. 2 arpents sur 36 de profondeur, et au bout de cela 1/2 lot en bois, et le long du lac Témiscouata 5 arpents de largeur sur 20 de longueur, l'école est bâtie sur cette terre. Pour plus d'informations, s'adresser à JOS. POITRAS, St-Epiphanie, Co. Tém. 45-46-p.

Chambre demandée

On demande à louer une chambre chauffée, autant que possible dans la paroisse de St-Patrice. S'adresser au bureau du "Saint-Laurent". 45-p.

Coiffeuse demandée

On demande une coiffeuse d'expérience. Inutile de se présenter sans avoir fait un cours de coiffure complet au préalable et d'avoir pratiqué le métier au moins quelques temps. S'adresser au Bureau du Service Sélectif National, 20 rue de la Cour, Rivière-du-Loup.

Tricotouse à vendre

Machine à tricoter "Auto Knitter" en très bonne condition, pouvant fabriquer tout genre de tricot. S'adresser à 152-a rue Lafontaine, tél. 1952. 45-p.

Chambre à louer

Chambre à louer, chauffage central. S'adresser à Mlle STELLA GURBETTE, 26 rue Amyot, Téléphone 2743. 45-p.

Maison à vendre

Une maison à deux logements à vendre à bonne condition. S'adresser à MME OVIDE NADEAU, 82 rue St-André. 45-p.

A vendre

Table de Ping-Pong (tennis sur table), en excellent condition. Elle est démontable. Grandeur 5 pieds par 5 pieds. S'adresser à M. J.-V. RABOIN, 43 rue Lafontaine, Rivière-du-Loup. 45-p.

Appartements à louer

Appartements ou chambre à louer, possession immédiate, situé au centre de la ville, voisin du théâtre, de préférence pour personne seule. S'adresser à 152-a rue Lafontaine, tél. 1952. 45-p.

Les gros mangeurs se creusent une tombe avec leurs dents.

Cheval à vendre

Un cheval reproducteur venant de la Ferme Expérimentale de St-Anne de la Pointe, à vendre. S'adresser à MAJORIC PELLE-TIER, Cacouna. 45-p.

Chevaux! Chevaux!

Je vais recevoir un char de chevaux dans le courant de la semaine prochaine. Possanteur 1200 à 1700 lbs, tous bien dressés et jeunes. Plusieurs "team" de chevaux dans le lot. Ces chevaux sont vendus à des prix défiant toute compétition et avec garantie par papier. Les intéressés sont invités à venir les voir. L. P. OUELLET, commerçant Notre-Dame du Lac

EXAMEN DE LA VUE AJUSTEMENT DE LUNETTES Par l'Optométriste Opticien H. BELANGER, B. O. Optométriste Officiel au Canadien National

DIPLOMÉ DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL Chez A. Savard, bijoutier - Riv.-du-Loup, Centre A. SAVARD BIJOUTIER Rivière-du-Loup Centre BLOC BELLE Le meilleur assortiment en ville pour Joints, Bagues de fiançailles, Montres de tout genre, Articles de fantaisie. Spécialité: Réparation de montres, Inspecteur des montres de C.N.R.

Tél. Bureau 3181 Rés. 3731 Georges Côté, N. P. Cessionnaire du Greffe de J.-O. Lévesque, N. P. 18, rue de la Cour - Rivière-du-Loup, P. Q.

TÉL. BUREAU: 86 10 rue Du Roc L. N. LAVOIE Enr. ASSURANCES GENERALES RIVIERE-DU-LOUP

J. OSCAR GENDRON ASSURANCES GENERALES Accidents, Automobiles, Vie, Incendie Résidence: 15 rue de la Cour Tél. Résidence: 833 Bureau: 5 rue de la Cour Bureau: 832 RIVIERE-DU-LOUP, - CENTRE. Successeur de J. W. Morel.

LOUIS PRATTE Courtier en Assurances et Obligations Immeuble de La Banque Provinciale 419 Lafontaine ASSURANCES Feu; Vie; Accident-maladie; Automobile, etc. et. Représentant de divers groupes de Compagnies. OBLIGATIONS Dominion & Provinces; Corporations municipales et scolaires, etc., etc. Représentant de L. G. BEAUBIEN & Cie, Limitée Courtiers en Valeurs de Placements.

AVEZ-VOUS ESSAYÉ LE... PAIN DE TOTO Notre pain est délicieux, faites-en l'essai si vous ne l'avez déjà fait. J.-D. PROULX, Enr. Boulanger et Marchand de Fleur. Tél. 210 Rivière-du-Loup. Encouragez nos Annonceurs

Poêles neufs Fournaise à air chaud de 8 à 125 m. pieds cubes. Système à air conditionné. Système à eau chaude ou à vapeur. Poêles usagés remis à neuf et garantis. Machines Agricoles "International" "McCormick Deering". Magasin de poêles Bélanger J. B. RIOUX, Gérant 157, rue Lafontaine, TEL. 100 RIVIERE-DU-LOUP

Partie de cartes

Les dames du club Artisans, succursale Marie-Alice 353 donneront une partie de cartes jeudi le 23 mars à 8 heures, à la salle paroissiale de St-Patrice. Le public est cordialement invité. Il y aura de beaux prix d'assistance. L'admission est de 25c. La douceur est la chef des coeurs. (Bosquet) La moquerie est souvent indigne d'esprit. (La Bruyère) Le crime fait la honte, et non pas l'écouffaud. (Thomas Corneille) La conscience est le meilleur livre de morale que nous ayons; c'est celui que l'on doit consulter le plus souvent. (Pascal)

REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES

Mme Vve Phyllis Chouinard et tous les membres de sa famille remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leurs sympathies, soit par offrandes de messes, télégrammes, bouquets spirituels, ou assistance aux funérailles.

AJUSTEMENT DE Lunettes ET EXAMEN de la VUE TOUS LES JOURS L'Optométriste - Opticien J. H. PELLETIER, O. D. diplômé de l'A. O. O. P. Q., de l'Université de Montréal et du Optical Institute of Canada, SPECIALISTE en EXAMEN de VUE et AJUSTEMENT DE LUNETTES est à son bureau TOUS LES JOURS, comme d'habitude. SALON PRIVE d'examen de vue et laboratoire de FABRICATION de LUNETTES au magasin de bijouterie, cadeaux et lunettes J.-H. Pelletier, 327 rue Lafontaine, Rivière-du-Loup. Téléphone 3034. (Voisin du Château Grandville).

Tournoi de pool Dimanche prochain, le 19 mars, commencera à la Salle Paroissiale de St-Patrice, un tournoi de pool ouvert à tous les amateurs de la ville. De substantiels prix en argent seront donnés aux vainqueurs - les trois premiers de la série. Inscrivez-vous au plus tôt en donnant votre nom à MM. René Lévesque, ou Léopold Dubé, ou encore, rendez-vous à la Salle Paroissiale où l'on vous fera connaître les conditions du concours. Les concurrents devront verser un droit d'entrée de 25 cents et payer 5 cents par partie perdue, chacun prenant part à plusieurs engagements avant d'être éliminé définitivement. On jouera le "Straight" dans des parties de 50 points. Donc bienvenue à tous et bonne chance. LE CERCLE P. S. - Vendredi soir prochain, le 17, à 8 heures, aura lieu à la Salle Paroissiale une importante réunion où seront arrêtés les derniers détails et règlements du concours. Prière à tous les membres et intéressés d'être présents.

Saint-Antonin Mlle Alice Guérette est venue passer une vacance chez ses parents. Saint-Alexandre Mariage: On annonce pour samedi, le 15 avril prochain, le mariage de Mlle Rita Morneau avec M. Camille Beaulieu, fils de M. et Mme Louis Beaulieu, tous deux de St-Alexandre. Pas de faire-part.

Bois à vendre BOIS DE CHAUFFAGE A VENDRE S'adresser à 31, rue Fraser Téléphone: 70 Rivière-du-Loup.

Ste-Rose-du-Déglé Mme Charles Michaud et sa sœur Mme B. Nadeau, Mme Carter, de St-Honoré ont rendu visite à leur frère et belle-sœur, M. et Mme Albany Ouellet, de Rivière-du-Loup. En compagnie de Mme Ouellet, elles ont rendu visite à leurs fils Benoît et Jean-Guy, étudiants au Séminaire de Rimouski, et à Pri-ce à Mlle Blanche Bétabé.

Fin de semaine Epinards frais, la livre... 25c Laitue, grosse, 2 pour... 25c Oignons, 2 pour... 19c Pamplemousses, 126, 4 pour... 25c Oranges Sunkist, 344, 2 doz... 35c Loche, la livre... 10c Eperlans No. 1, 2 livres... 49c Hareng fumé, 2 doz... 25c Hareng salé Labrador, la lb... 20c Hareng fumé, gras, doz... 45c Saumon rose au complet, la lb... 25c Kam, 2 boîtes pour... 45c Cactus National, 12 oz, 2 pour... 23c Farine Préparée Gazel, sac 3 lbs... 25c Cacao Baker, bte 4 onces... 10c

Ne t'alarme pas, petit - nous voilà! OUI, les bébés ont subi les conséquences de la guerre, comme nous pour ce bébé. De plus, il faut que vous puissiez vous rappeler que, à mesure que les stocks de produits de fabrication diminuent, les prix augmentent. Les stocks en vente seront, à peu de chose près, en même quantité qu'aujourd'hui. Plus facilement, bon nombre d'articles de fabrication canadienne, qui sont les préférés de tous. DOMINION TEXTILE COMPANY LIMITED Drogs, serviettes, fées d'oreillers "Coloret" et laines lavables Magog

Rivière-du-Loup l'emporte sur le Laval Le club des Etudiants de Laval, de Québec, est venu se mesurer avec le Rivière-du-Loup, samedi soir dernier, à la patinoire du Chalet des Sports. Le résultat fut de 4 à 1, en faveur de notre équipe. Une nouvelle rencontre eut lieu dimanche après-midi entre les deux équipes, mais la partie a dû être interrompue à cause du mauvais état de la glace. La partie qui débuta par du hockey se termina par une joute au ballon qui dérida l'assistance.

VRAIMENT... Un double revers a été infligé à la United Textile Workers of America alors que le conseil régional du travail de Québec a rejeté les applications des locaux 190 et 192 de l'Union pour ajustement de salaires dans les filatures de la Montreal Cottons Limited (Valleyfield) et de la Dominion Textile Company (Montréal) parce que, dans les deux cas, l'Union n'a pas pu prouver son droit de représenter les ouvriers. Exactement une semaine auparavant, la U.T.W.A., perdait par une décision du comité de conciliation à Ottawa, pour les mêmes motifs. Elle fut alors réprimandée par le rapport de la majorité pour son refus de produire ses livres de comptabilité comme preuve du nombre de ses membres et pour sa mauvaise volonté à coopérer avec le comité de conciliation du juge Boulanger. Un appel de l'Union au conseil national du travail à Ottawa, en septembre dernier, fut aussi rejeté parce que l'Union ne put convaincre le juge McTague qu'elle possédait la majorité des ouvriers dans ses rangs. Dans le rapport du Conseil Régional du Travail de Québec, il est dit que "L'Union n'a pu satisfaire le Conseil qu'elle représentait une majorité des employés" et, conséquemment, les rapports conclusifs n'ont aucune considération ne pouvant être données aux chantiers suggérés jusqu'à ce que la position du local 190 de la United Textile Workers soit clairement établie.

Courses de ski La course en ski pour la possession de la coupe à eu lieu dimanche dernier. Mlle Marielle Lavoie se classa première pour la 3ème année consécutive et gagna le trophée qui se trouve à lui rester. M. Frs-Xavier Bouchard gagna la course des hommes en arrivant lui aussi bon premier. Il gagna le trophée qui lui reste.

Notre-Dame-du-Lac Le soldat Léo Lebel, du camp de Dartmouth, N.-E., est venu passer son congé chez son père, M. Joseph Lebel.

St-Paul de la Croix Bâptêmes: M. et Mme Arthur Desmeules sont les heureux parents d'un fils, né le 3 mars et baptisé sous les prénoms de Joseph, Roger, Parrain: M. Wilfrid Desmeules; marraine: Mlle Berthe Desmeules, frère et sœur de l'enfant. Porteur: M. et Mme Thomas Malenfant, amis de la famille. M. et Mme Narcisse Côté (Marie-Louise Dubé), un fils, baptisé le 13 mars, Joseph, Berthier, Parrain et marraine: M. et Mme Désiré Dubé, oncle et tante de l'enfant. On rappelle particulièrement aux détaillants de viande de veau qu'ils doivent afficher en vue la carte portant les prix de détail des diverses qualités et coupes de cette viande.

Prix de l'abonnement
Canada \$1.00
Etats-Unis \$1.50
à notre journal

Le Saint-Laurent

Combien d'abonnés
ferez-vous ce mois-ci
à votre journal

Félicitations à notre Héros
le Major Paul Triquet, V.C.

Emilien L. Morin Limitée

Marchand de Bois

CABANO, Qué.

Tél. 27

C. P. 27

"Ne vous occupez pas d'eux,
ils ne savent pas tirer".

TRIQUET

Jos. E. Nadeau

Marchand

CABANO, Qué.

Sir Oliver Leese
félicite lui-même
le major Triquet

Avec les Canadiens d'Italie, 9
(P.C.) Le lieutenant-général de
la huitième armée britannique, a
déclaré hier que la Croix Victoria
du major Paul Triquet, du Royal
22ème régiment canadien-français
de Québec, constitue "un grand
événement pour la huitième armée".

Le lieutenant-général Leese a
aussi envoyé au major Triquet une
lettre de félicitations personnelle.

Triquet blessé

Ottawa, 11 mars, 1944.
Des renseignements officiels mainte-
nant reçus par câble d'outre-mer in-
diquent que les autorités de l'hôpital
ont décrit les blessures de votre fils,
Major Paul Triquet, V.C., comme étant
brûlures phosphore, deuxième et troi-
sième degré, à la cuisse droite. Etat
entièrement satisfaisant et espérons
qu'il quittera l'hôpital dans deux se-
maines. Plus amples renseignements
suivent sur réception.

LE DIRECTEUR DES
ARCHIVES MILITAIRES.

ENSEIGNONS LES
EXPLOITS DE
NOS HEROS

(Débats de la Chambre des Com-
munes du 9 mars).
M. POULIOT (Témiscouata) :
Suivant le précédent établi il y a
dernier par mon honorable et es-
timé ami le député de Val-des-
Roches (M. Breithaupt) alors qu'il a
mentionné la décoration accordée
au lieutenant-colonel C. C. Merritt
V.C. après le raid sur Dieppe, j'a-
i plaisir aujourd'hui, monsieur
l'Orateur, de mentionner de nou-
veau à la Chambre l'honneur signa-
lé qui a été accordé au major Pau
Triquet, V.C., de Cabano, Témis-
couata, P.Q. Le monde entier se
remplit d'admiration pour ce héros
et nous, des Nations Unies, nous
sommes particulièrement fiers de
rappeler qu'il est le deuxième Cana-
dien à recevoir au cours de la
guerre actuelle, cette décoration
hautement convoitée des mains de Sa Ma-
jesté.

Très souvent dans les collèges on
parle de Léonidas, héros des Ther-
mopyles. On devrait apprendre
aux collégiens l'histoire contempo-
raine. Si on leur enseigne l'his-
toire de Léonidas, il faudrait aussi
leur raconter les hauts faits des
Merritt et des Ménard à Dieppe
de Triquet à Casa Berardi, en Ita-
lie, et ceux de tous les héros de
notre époque qu'on a décorés pour
leur bravoure. C'est ce qu'il faut
faire, en reconnaissance de
ce que ces hommes ont accompli
en reconnaissance aussi du soldat
inconnu.

J'ai deux propositions à sou-
mettre. D'abord, que toutes les
citations donnant les raisons pour
lesquelles les décorations pour bra-
voure ont été accordées soient as-
sorties, et si toutes les citations ne
sont pas envoyées à chaque école,
il faudrait y envoyer au moins cel-
les qui intéressent chaque circons-
cription, respectivement, pour que les
enfants sachent ce que de braves
Canadiens ont accompli durant
cette guerre.

Mon autre proposition est d'or-
dre éminemment pratique, et cette
fois encore, nous avons l'exemple
de Westminster, qui a accordé des
octrois parlementaires à Nelson, à
Wellington, et à tous ces grands
chefs de la marine et de l'armée.
Nous avons d'ailleurs l'exemple de
notre Parlement lui-même dans le
cas de sir Arthur Currie. J'estime
humblement que le Parlement de-
vait accorder un octroi libre d'im-
pôt, assurant l'indépendance finan-
cière, à tout détenteur vivant de
la Victoria Cross.

Telles sont mes propositions,
monsieur l'Orateur, et je profite
de l'occasion pour féliciter la fa-
mille du major Paul Triquet, V.C.,
de l'honneur signalé dont il est
l'objet et que partagent tous ses
hommes.

Saint-Honoré

M. Victor Lebel est revenu dans
sa famille après avoir passé l'hiver
dans l'Ontario.

Mme Léon Beaulieu a passé une
huitaine de jours à Rivière-Beau-
chez des parents.

M. Alphonse Dion, de l'Isle-Ver-
te, en visite chez son frère, M. Al-
bert Dion.

M. Alphonse Dion accompagné de
son frère Albert, sont allés visiter
leur frère Amédée de Baker Brook
et M. et Mme Roger Robert, de
Clair, N.-B.

Encouragez nos Annonceurs

LA FAMILLE
Triquet



Le Major PAUL TRIQUET, V.C.



Cette photo fait voir l'épouse du Major Paul Triquet et les héros du Royal
22e Régiment, qui vient d'être décoré de la Croix Victoria, née Alberte
Chénier. Elle est à l'emploi de la Société Radio Canada au départe-
ment des ingénieurs à Montréal tandis que ses deux enfants, Claude
10 ans et Yolande 8 ans, habitent chez leurs grands-parents, le Major
Florentin-Georges Triquet et Madame Triquet à Cabano, où est né le
père. (Photo Relations Extérieures, Armée)



Cette photo fait voir l'épouse et les deux sœurs du Major Paul Triquet,
Croix Victoria du Royal 22e Régiment et héros de Casa Berardi. Au
centre, Madame Paul Triquet, à gauche, Mademoiselle Yvette Triquet
et à droite Madame G.-E. Gauthier, née Thérèse Triquet qui habite
1659 Ouest, rue Notre-Dame, à Montréal. Mlle Yvette Triquet habite
Cabano, mais était de passage à Montréal quand l'heureuse nouvelle de
la décoration de son frère lui parvint. (Photo Relations Ext. Armée)



Voici le Caporal Bernard Triquet, frère cadet du premier canadien fran-
çais à gagner la Croix Victoria au cours de la présente guerre, le Major
Paul Triquet. On voit ici le Caporal Triquet en train de lire les nou-
velles rapportant les héroïques exploits de son frère; il est en com-
pagnie de sa sœur, Mlle Florence Triquet qui est sténographe au Collè-
ge MacDonald à Ste-Anne de Bellevue, non loin de l'hôpital militaire
où est présentement hospitalisé le Caporal Bernard Triquet tout ré-
cemment revenu d'Angleterre. Ce dernier s'était enrôlé en 1938 à
l'âge de 18 ans, dans le Royal 22e Régiment, et partit pour l'Angle-
terre en même temps que son frère le Major Paul Triquet. (Photo Les Relations Extérieures, Armée)

Les félicitations
du maire
de Cabano

Cabano, 13. — M. Isidore Bé-
rubé, maire de Cabano vient d'a-
dresser le message de félicitations
qui suit au major Paul Triquet, du
Royal 22e, qui s'est distingué sur
le front méditerranéen :

"Sincères félicitations pour la dé-
coration Croix Victoria que vous
avez obtenue par votre bravoure.
Toute la population de Cabano se
réjouit et vous admire. Ce fait
d'armes de votre part restera dans
l'histoire de Cabano".

ISIDORE BERUBE,
Maire.

"AS YOU WERE"

Devant une troupe de garçons
rieux et nonchalants, le sergent
Paul Triquet démontre pour la
centième fois les mouvements
qu'il faut accomplir pour monter
un fusil sur son épaule. Les col-
légiens du C.O.T.C. font des blague-
s, n'écourent qu'à moitié et
échappent leurs fusils en murmu-
rant quelques quolibets à l'adres-
se du jeune sergent qui se méfie
de donner des ordres et qui n'est
même pas officier.

"As you were", lance encore une
fois le sergent Triquet avant de
recommencer sa démonstration.
Après quelques séances d'en-
traînement, Triquet prend déjà
tout son monde en main. Toujours
calme et souvent souriant, il ne
voicifère point comme les autres
sergents, ces vieux grognards de
toutes les caricatures. "Vous êtes
des jeunes gens instruits, dit-il, je
veux vous traiter comme des gen-
tlemen".

Cependant, le sergent Triquet
en imposait beaucoup plus par son
exemple que par ses remontrances.
Son uniforme était impeccable
et ses boutons luisaient comme
des yeux de jeune fille. L'es-
prit de la discipline militaire avait
pénétré non seulement son main-
tien, mais jusqu'à sa physionomie.
On pouvait retrouver cet esprit du
soldat dans la droiture et la fran-
chise froide de son regard.

Il portait son képi bien carré-
ment sur une tête qui se sacrifiait
avec ponctualité à la toute régle-
mentaire. Pour nos amis qui
étaient "gradés" et qui étaient
d'une ignorance parfaite, sauf
ce qui concerne le code mondain
d'officiers de salon, l'instructeur
Triquet était d'une imperturbable
correction. Il claquait des talons
faisait le sien avec une quan-
tité d'énergie que s'il eût été devant
son général.

Certes, nous avons oublié le
"salopé armé" et les "sabots turnés"
qu'enseignait le sergent Triquet.
Mais ses leçons de discipline et
face au devoir et de respect en-
vers l'autorité ne seront jamais
perdus.

Le sergent parlait un français
assez parfait pour nous faire rou-
gir de honte, nous les collégiés
barbouillés de latin et de litté-
rature. "C'est tout de même mal-
heureux qu'un homme aussi bien
éduqué perde son temps comme
simple sergent", disions-nous par-
fois.

Mais Triquet n'a point perdu
son temps. Il vient de mériter
l'honneur le plus rare qui puisse
dégrader l'Empire britannique.

Désormais, les généraux à leur
tour sont obligés de claqueter des
talons et de faire le salut devant
notre ancien sergent.

Lorenzo PARE

"L'Action Catholique".

Lettre de
M. J.-A. Beaulieu,
M.A.L., au major
F.-G. Triquet

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Québec, 8 mars 1944

Major F.-Geo. Triquet,
Cabano, P. Q.

Mon cher Major,

J'ai appris avec un vif plaisir et
un grand sentiment de fierté que
votre fils, le major Paul Triquet,
a été décoré de la Croix Victoria,
pour s'être conduit en héros sur les
champs de bataille.

S'il confère ainsi un grand hon-
neur à ceux de son pays, à ceux du
Royal 22e Régiment, à sa famille,
qu'il me soit permis de souligner
que les compatriotes de son com-
té sont spécialement honorés de la
vaillante conduite du major et de
la récompense qu'il a si brillant-
ment méritée.

J'ai regretté infiniment de n'a-
voir pas été présent à la réunion de
la Chambre, lors du vote de féli-
citations publiques dont votre fils
a été l'objet, ayant été appelé à
faire un voyage urgent à Montréal
le même jour.

C'est d'une manière tout à fait
spéciale que je veux féliciter au-
jourd'hui une si belle famille de
l'honneur qui lui échoit, étant don-
né mon attachement particulier au
major lui-même par une amitié tou-
te franche et solide.

Veillez, cher major, présenter
mes respectueux hommages à ma-
dame Triquet et me croire,

Votre ami,

J.-A. BEAULIEU, M.A.L.,
(Témiscouata).

Saint-André

Notes locales.

Mlle Joanne Bélanger, du Chemin
du Lac a passé quelques jours chez
sa grand-mère, Mme Ludger Para-
dis.

Mme Léonce Dionne, de Lauzon,
a passé une huitaine de jours chez
M.M. Ellud Dionne et Ferdinand
Garneau.

Nos hommages à Paul Triquet qui a écrit
l'une des pages les plus glorieuses
de notre histoire.

Ernest Pelletier & Cie Ltée

CABANO, P. Q.

"L'ennemi est devant nous, derrière nous,
il n'y a qu'une place sûre, c'est l'objectif".

TRIQUET

L'Association Sportive
de Cabano



Cette photo fait voir le fils du Major Paul Triquet, Croix Victoria, Claude
âgé de 10 ans, en compagnie de son professeur le Révérend Frère
Eugène, Directeur et Professeur de l'École du Sacré-Coeur à Cabano.
(Photo Relations Extérieures, Armée)

"Ils ne passeront pas"
ET LES BOCHES N'ONT PAS PASSÉ.

La Caisse Populaire
DE
Cabano

Grâce à Triquet, le nom de Cabano
a fait le tour du monde

Le Maire
ET LES
Echevins
DE
Cabano

Paix et sacrifice

Guerre est synonyme de sacrifice. Sur les champs de bataille, des hommes meurent pour la cause qu'ils ont embrassée. Sur le front intérieur, le sacrifice est mineur; il consiste surtout dans la joyeuse acceptation du rationnement et des impôts. Tous entendent que la paix apportera la fin de ces sacrifices, et permettra au monde de s'amuser librement.

Cette espérance a pu être justifiée au cours d'autres guerres. L'année de cette fois-ci? Une grande partie du monde souffre de famine et de toutes les formes de peste. Des millions de personnes se trouvent sans foyer. La signature du traité de paix pourrait-elle, automatiquement, supprimer ces misères et rendre à tout le monde le bonheur de vivre?

Ce n'est pas l'avis des spécialistes qui étudient sérieusement les problèmes de l'après-guerre. En Europe, un comité a été formé à Londres pour prévoir les besoins de l'Europe occupée, en matières premières et en produits alimentaires, dans les six mois qui suivront le traité de paix. Ce comité a préparé un rapport, dont les chiffres sont stupéfiants.

Le comité estime que l'Europe aura besoin d'au moins 45,850,000 tonnes de marchandises, dont le transport nécessitera 23,450,000 tonnes de cales, c'est-à-dire environ 4,700 cargos de dimensions moyennes. La Belgique, le Luxembourg, la Tchécoslovaquie, la France, la Grèce, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne et la Yougoslavie auront besoin de 7,332,000 tonnes de produits alimentaires, 11,150,000 tonnes de charbon et de coke, 9,462,000 tonnes de bas métaux, de 89,000 tonnes de remèdes et de fournitures pour les hôpitaux.

Et c'est là qu'un aspect de ce tragique problème. Nul individu, nulle nation, ne peut négliger la misère de ces peuples, et il n'est pas de la sympathie qui ne suffise pas. Et nous voulons que le monde soit meilleur après la paix, et que les nations possédantes contribuent au rétablissement des nations dépourvues, ce qui exigera d'autres sacrifices pendant les cinq premières années de la paix.

Comme l'a dit Sir Frederick Leith-Ross, président du comité d'enquête: "C'est l'entreprise du secours et du rétablissement qui prouvera l'aptitude des Nations Unies à construire un monde plus prospère et à réaliser les plus urgentes des quatre libérations, la libération du besoin, dans leurs territoires".

"Regina Leader Post"
L'auteur est un prêtre de l'Eglise anglicane. Il est actuellement vicaire du Collège St. Chad à Durham (Angleterre), collège qui prépare les jeunes gens à la prise dans l'Eglise anglicane.

Avant de venir à Durham, M. Adleshaw exerça son ministère dans différentes paroisses de l'Amérique. C'est là qu'il constata le peu de contact qui existait entre le jeune ouvrier et l'Eglise. D'autre part, ses lectures lui révélèrent la J.O.C. et ses réalisations dans le domaine de la coopération du jeune ouvrier à la cause de l'Eglise.

Par deux fois, en 1928 et en 1930, son diocèse le désigna en Belgique pour y rencontrer le Chanoine Carlin, le directeur de la J.O.C. C'est là que l'auteur puisa en grande partie l'inspiration de son tract: "Dogma and Youth Work".

Nous présentons aux lecteurs canadiens une traduction de ce tract comme un témoignage de première valeur sur notre Action catholique spécialisée de la part d'un étranger à l'Eglise catholique romaine.

Nous présentons des conditions religieuses et sociales en Angleterre. Il a été écrit en effet pour le clergé anglican. On devra donc faire les adaptations nécessaires et toujours considérer ce tract comme un témoignage sur le catholicisme et non comme des directives canadiennes.

LES EDITIONS BEAUCHEMIN
Dogme et oeuvres de jeunesse, une brochure de 50 pages. Prix: 15c. Tract n° 11 dans la collection "Textes d'Action Catholique". Demandez-le à FIDES, 3425, rue St-Denis, Montréal.

Convocation d'assemblée
Avis vous est donné par les présents de la dimanche 26 mars 1944, heures de l'après-midi en la Salle Publique de Saint-Gabriel Lalemant, comité de Kamouraska, sera tenu la première assemblée régulière des membres de "LE SYNDICAT DE LA SALLE PAROISSIALE DE ST-GABRIEL LALEMANT INCORPORÉ" pour procéder, par les membres présents, à l'élection des directeurs (quatre) du dit Syndicat, et pour en même temps faire approuver, par règlement, adopté par les membres présents la vente cotisée par Dame Vve Odilon Ouellet à "LE SYNDICAT DE LA SALLE PAROISSIALE DE ST-GABRIEL LALEMANT INCORPORÉ" de l'immeuble ci-après décrit, dont acte fut reçu aux minutes du notaire Lucien Leblond, de Québec, le 30 janvier 1944, auquel acte les quatre directeurs provisoires du dit Syndicat agissant pour le compte de ce dernier, savoir:

Un terrain rectangulaire, avec salle publique y adossé, sis et situé au boulevard de Saint-Gabriel Lalemant, ayant cent quarante sept pieds de front sur la route à partir d'un point se trouvant à cent trente-huit pieds au Sud du chemin de front, au cent vingt-sept pieds de profondeur, le tout mesuré angulaire, borné comme suit: au Nord-Est à la route, et au Sud, au Sud-Ouest et au Nord à Dame Vve Odilon Ouellet, avec tous les droits de cette dernière (venderesse) sur le puits artésien se trouvant au Nord du terrain sus-venu, ainsi que tous les droits de cette dernière sur le tuyau principal, enfoui sous terre entre le dit puits et la dite salle publique, conduisant l'eau à cette dernière, mais à la réserve que le droit de passage en faveur de la venderesse pour voiture, entre la salle publique au Sud-Ouest et la grande de la venderesse, pour communiquer au terrain que cette dernière possède encore au Nord, lequel terrain sus-venu est une partie du lot six cent vingt et un (621) du Cadastre Officiel de la paroisse de St-Paolme, circonstances et dépendances.

Communication du susdit acte de vente sera faite à l'assemblée avant l'adoption du règlement approuvant la dite vente.

Par ordre Paul-Emile PAQUET, notaire. Directeur-Gérant. St-Gabriel Lalemant, le 9 mars 1944. 45-p-p.

Marins du Pacifique Canadien à l'honneur



La flotte du Pacifique Canadien a joué un rôle considérable dans la guerre actuelle et son personnel, entraîné par une longue expérience à naviguer sur toutes les mers du globe, a eu maintes fois, depuis le début du conflit, l'occasion de se distinguer. On sait que la flotte du Pacifique Canadien fut réquisitionnée par l'Armada des septembre 1939 et qu'elle a déjà subi des pertes sensibles.

Plusieurs officiers et marins de la compagnie ont accompli des actions d'éclat qui leur ont valu d'être cités à l'ordre du jour et décorés. A l'heure actuelle, 41 d'entre eux ont ainsi été récompensés pour leur héroïsme.

Les derniers noms ajoutés à la liste sont: le capitaine R.A. Leicester, O.B.E., (1) commandant d'un navire coulé dans la Méditerranée; les officiers mécaniciens Edward E. Stewart (6) et William-B. Harris (7) tous deux du "Victoria"; le chef mécanicien D. Cowper, (10) cité à l'ordre du jour pour leur dévouement lors du coulage de l'"Empress of Canada" par les Italiens, au large de Freetown, à l'Ouest de l'Afrique.

Des 20 navires de la flotte du Pacifique Canadien en service sur les mers alliées, neuf ont été coulés par l'action de l'ennemi. La compagnie compte 4,538 hommes, au service de l'Armada; plus 1,010 autres à bord des paquebots du type "Montcalm", transformés en croiseurs auxiliaires, et 101 en service sur les côtes.

Barry, M.B.E., (4) qui ont navigué pendant deux ans sur des mers dangereuses; le capitaine George Gould (8), le premier officier John St. Claire Clarke, (9) et le chef mécanicien D. Cowper, (10) cités à l'ordre du jour pour leur dévouement lors du coulage de l'"Empress of Canada" par les Italiens, au large de Freetown, à l'Ouest de l'Afrique.

Des 20 navires de la flotte du Pacifique Canadien en service sur les mers alliées, neuf ont été coulés par l'action de l'ennemi. La compagnie compte 4,538 hommes, au service de l'Armada; plus 1,010 autres à bord des paquebots du type "Montcalm", transformés en croiseurs auxiliaires, et 101 en service sur les côtes.

S. S. Pie XII

par M. S. Gillet, o.p.
Dans la célèbre Collection Catholique, qui comprend des ouvrages de bibliothèques, Les Editions Variétés viennent de publier à Montréal cette remarquable biographie du Pape.

L'auteur, maître général des Dominicains, a donné comme sous-titre à ce livre: "Après le présent de la Paix". Il voulait ainsi faire ressortir le rôle du Pape dans la guerre actuelle et surtout dans la paix qui suivra.

Après avoir raconté la carrière de Pie XII, avant son ascension au Pontificat suprême, et après avoir souligné la préparation qu'il a eue pour remplir sa mission, l'auteur précise ce qu'a fait le Pape depuis le début de la guerre dans le domaine diplomatique et rappelle ses exhortations répétées pour que les peuples et les gouvernements se pacifient. Il nous révèle aussi quelques-unes des vues du Pape sur l'avenir du monde.

Ce livre est une réponse à ceux qui accusent le Pape de partialité devant les terribles événements qui se déroulent actuellement dans le monde. Les divisions du livre: "L'Apôtre, Le Diplôme", "Le Pape", font bien comprendre qu'il est Pie XII, et quel est son rang parmi les grandes figures du monde.

Le Révérend Père Gillet connaît bien le Pape. A cause de ses fonctions, il a pu s'approcher de l'intimité. De son livre, se détache donc dans un vrai éclairage, la grande et noble figure de Pie XII.

Un volume de 62 pages, publié par les Editions Variétés. Prix: 40c. En vente dans toutes les bonnes librairies et aux Editions Variétés, 1410, rue Stanley, Montréal.

Paroles de guerre

par le Major-Général G.-P. VANIER, ambassadeur du Canada auprès du Comité français de la Libération à Alger. Un volume imprimé de 182 pages. Prix: 75c. — Par la poste: 85c.

Les discours publiés dans ce livre ont été prononcés à l'occasion d'événements qui forment le général Vanier à parler à dire sa pensée, à exprimer son opinion.

Le passé du général Vanier prouve à sa voix la plus grande autorité. Il est inutile de rappeler quel soldat il a été dans la dernière guerre et quel rôle il joue dans le drame actuel. Cet homme représente quelque chose de plus que le dehors et au-dessus de tous les partis et de tous les grades: c'est la tradition la plus noble des Canadiens français, celle du courage et du sacrifice, personnifiée dans les jeunes soldats canadiens enrôlés.

Le général Vanier fait entendre dans Paroles de Guerre une voix qui mérite d'être écoutée.

EN VENTE PARTOUT
- Encouragez - nos Annonceurs Pour les petits

En mars 1944, PATSYANA entra dans sa septième année au service de la famille canadienne. Elle ne croit pas mieux faire dans la joie de cet anniversaire que d'offrir à nos ouvrières de l'aiguille pour leur travaux de broderie, de crochets, d'incrustation, de tissage ou en point boutoné ce recueil de dessins créés et adaptés par Patricia Ling pour enrichir et mettre en valeur nos tissus domestiques en laine ou en lin de chez nous.

Fleurs, papillons, fruits, sapins, abeilles, poules, étoiles et bordures d'une grande variété (plus de 150 modèles en tout, avec indications des couleurs) vivront autour de la maison. Et d'heureuses coupes, si les vôtres faites entrer, tout chez vous dans le quadrille sur votre fanelle ou sur votre toile. Accueillez-les avec amour. Faites-leur belle place autour de vous: ils sont nés pour votre service et pour votre bonheur.

Editions et lectures Rayonnement de Lyautey

Qui ne connaît déjà chez nous Fides, centre d'édition, de documentation et d'organisation de bibliothèques, qui, au mois de janvier 1941, venait honorer l'oeuvre commencée par la revue Mes Fiches?

Pourrait une grande partie du public ignorer sans doute la nature véritable et l'esprit de ce nouveau venu dans le monde des lettres québécoises, de même que ses ambitions. Aussi, le directeur-fondateur de Mes Fiches et de Fides, le Père Paul-A. Martin, c.s.c., vient nous dire brièvement à propos d'aujourd'hui, dans une plaquette intitulée Editions et Lectures, ce qu'est Fides.

Fides est né du désir de répandre les grands principes de l'humanisme intégral, qui s'avère le seul moyen adéquat de remettre sur la voie de son destin un monde qui a dévié "l'humanisme séparé de l'incarnation".

Face à la tâche à accomplir qui consiste à pénétrer non seulement une élite, mais les masses populaires elle-même, du levain de la Sagesse, après avoir mûrement réfléchi sur les exigences matérielles et morales de l'édition, les promoteurs de Fides sont allés à l'avant.

La matière à lire étant loin d'être tout, en notre monde saturé d'imprimés, on songea naturellement à lancer le service qui aiderait au choix des lectures et à leur organisation. Fides surgit le problème des bibliothèques.

En compagnie du Père Martin, nous parcourons donc, dans Editions et Lectures, les différents paliers de l'oeuvre: Editions, Service de Bibliothèques et de Documentation, Service d'Aliments et de Bibliothèques. Et l'horizon s'ouvre sur les compléments qui viendront un jour.

Tous ceux qui liront Editions et Lectures ne pourront manquer de communier à l'enthousiasme discret qui nous émeut ces pages, et de se réjouir des promesses d'une entreprise bien lancée.

On peut se procurer cet ouvrage au prix de 35c en s'adressant à Fides, 3425, rue St-Denis, Montréal.

LES EDITIONS BEAUCHEMIN présentent

Qui ne connaît déjà chez nous Fides, centre d'édition, de documentation et d'organisation de bibliothèques, qui, au mois de janvier 1941, venait honorer l'oeuvre commencée par la revue Mes Fiches?

Pourrait une grande partie du public ignorer sans doute la nature véritable et l'esprit de ce nouveau venu dans le monde des lettres québécoises, de même que ses ambitions. Aussi, le directeur-fondateur de Mes Fiches et de Fides, le Père Paul-A. Martin, c.s.c., vient nous dire brièvement à propos d'aujourd'hui, dans une plaquette intitulée Editions et Lectures, ce qu'est Fides.

Fides est né du désir de répandre les grands principes de l'humanisme intégral, qui s'avère le seul moyen adéquat de remettre sur la voie de son destin un monde qui a dévié "l'humanisme séparé de l'incarnation".

Face à la tâche à accomplir qui consiste à pénétrer non seulement une élite, mais les masses populaires elle-même, du levain de la Sagesse, après avoir mûrement réfléchi sur les exigences matérielles et morales de l'édition, les promoteurs de Fides sont allés à l'avant.

FAITES CECI CONTRE LA BRONCHITE. LA TOUX - L'IRRITATION - LA CONGESTION. Soulagez les souffrances que cause la bronchite, par ce moyen à double action—par cette médication qui a fait ses preuves, et qui agit immédiatement pour soulager. PÉNÈTRE profondément dans les bronches, grâce à ses vapeurs médicamenteuses adoucissantes. STIMULE la surface de la poltrine et du dos, comme un cataplasme réchauffant et bienfaisant.

Ne droguiez pas la Constipation. Il y a une meilleure méthode de corriger la cause ordinaire. Qui, vous pouvez cesser de vous "droguer"—avec des purgatifs déplorables, si votre malade est d'un bon caractère! Faites comme des milliers d'autres! Essayez la meilleure méthode ALL-BRAN KELLOGG qui procure le "volume" déficitaire—et attaque la cause ordinaire de cette constipation. Mangez-en tous les jours, ou mangez plusieurs fois au ALL-BRAN. Buvez beaucoup d'eau. Achetez ALL-BRAN chez votre épicer en boîtes de 2 grands conteneurs. Fabriqué par Kellogg à London, Canada.

Lisez "Le Saint-Laurent". hiérarchie, dans le sérieux enfin, hors duquel ici-bas rien ne peut vivre et durer. Ainsi dans ce livre rayonne une flamme. Cette flamme réchauffe, élève, ennoblit, donne du courage, du feu, de la flamme éthérée du grand français. Un volume de 240 pages publié par Les Editions Variétés. Prix: \$1.25 par la poste: \$1.35. En vente dans toutes les bonnes librairies et aux Editions Variétés, 1410, rue Stanley, Montréal.

Qualité Première THE "SALADA". La marque reconnue depuis 50 ans pour sa saveur délicate.

BEL EXEMPLE DE COOPÉRATION - \$500,000 DE PRODUITS AGRICOLES VENDUS L'ANNÉE DERNIÈRE. Aux membres de la Société Coopérative Agricole de Granby, P.Q. Mes chers collègues, Je vous recommande les Obligations cultivateurs qui n'aimons pas prendre le risque de priver de l'argent gagné, sans exiger les meilleures garanties. Tous ceux qui font partie de la Société Coopérative Agricole de Granby savent que la coopération est avantageuse. Le même système s'applique à la guerre. Lorsque nous produisons davantage et que nous prétons de l'argent au pays, nous pratiquons la coopération sur une plus grande échelle, car alors, il s'agit d'aider tout le monde et chacun en particulier. Vous ferez une bonne affaire en achetant des Obligations du V^e Emprunt de la Victoire. Omer Deslauriers

POUR VOS Constructions - Réparations Entretien. Vous trouverez tout ce que vous avez besoin pour faire ces travaux à des prix raisonnables. Nos spécialités: Ciment, Chaux, Briques, Planches murales Ten-Test et Gyproc, Laine minérale, Papier à couverture et à lambris, Insul-Brick, Masonite-Barelay, Moulures, Portes, Châssis. Demandez nos prix et échantillons. NAP. DUMONT, Enr. No 4, rue Saint-Louis, RIVIERE-DU-LOUP.

AGRICULTURE ET FINANCE. 3 POUR CENT MOINS 1/2 POUR CENT EGALE 1/2 POUR CENT (Petite lettre à un cultivateur de Saint-Mar). Oui, cher monsieur, c'est votre droit indiscutable et indiscuté de laisser à la banque les \$600 que vous appelez le vieux gagné de 1943. Du vieux gagné qui n'a été ravi à personnes et qui présente d'honnêtes valeurs par divers temps: gel, vent, chaleur, pluie. Du vieux gagné qui vous met un peu à l'abri du malheur, le malheur qui revêt tant de formes. Il fait vous réfléchir de cette sagesse, de cette résistante aux mille tentations du gaspillage et aussi de la magnifique leçon que vous donnez à vos enfants.

Gratifications. Mlle Lucile Cazes, institutrice à Estcourt, vient de recevoir du Département de l'Instruction Publique, par l'entremise de M. l'inspecteur Lionel Allard, une gratification de \$20.00 pour succès dans l'enseignement. Mlle Annette Lévesque vient de recevoir du Département de l'Instruction Publique, par l'entremise de M. l'inspecteur Lionel Allard, une gratification de \$20.00 pour succès dans l'enseignement.

RIEN COMME DU BON PAIN RIEN COMME DE LA BONNE LEVURE! La préférée depuis 50 ans pour donner un pain léger, savoureux et à mie fine.

LES PAINS DE LEVURE ROYAL. 7 MENAGÈRES CANADIENNES SUR 8 QUI EMPLOYENT DE LA LEVURE SECHE EMPLOIENT LA ROYAL!

DORMEZ ET LEVEZ-VOUS REPOSE. Si vous ne dormez pas bien—si vous souffrez d'insomnie—attention au rein. S'il est mal en ordre, ne purge pas les reins—dépense les déchets—votre sommeil peut aussi souffrir. Au tout premier signe de mal de reins prenez en toute confiance les Pilules Dodd—après le dîner et le matin par excellence pour le rein. Elles sont faciles à prendre. Inoffensives. 114-F Pilules Dodd pour le Rein

SERVICE SÉLECTIF NATIONAL. Si vous avez des employés du sexe masculin—Sont-ils en règle au point de vue de la mobilisation? En vertu d'une Ordonnance rendue sous l'empire des règlements du Service sélectif national (mobilisation): 1. Tout patron qui a son service des employés masculins doit examiner leurs documents et faire connaître ceux qui n'auront pas exhibé des attestations indiquant qu'ils sont en règle avec le Service sélectif national (mobilisation). 2. Cet examen doit avoir été complété au plus tard le 1er mai 1944. 3. "EMPLOYEUR" ou "PATRON" comprend les employeurs ou les patrons dans l'industrie et le commerce, ainsi que les exploitants de fermes. 4. "EMPLOYÉ MASCULIN" désigne tout homme à votre service, y compris celui qui est de votre parenté. 5. Un livret intitulé "GUIDE DU PATRON" a été envoyé à tous les patrons dans l'industrie et le commerce. Une carte-réponse a été adressée aux exploitants de fermes. 6. Si vous avez à votre service un employé masculin, et n'avez pas été averti du relevé par livret ou carte postale, communiquez avec le plus proche bureau de Placement et du Service sélectif et demandez ce livret. 7. Tout employeur de personnes du sexe masculin est obligé de faire cet examen, dont la responsabilité lui incombe. 8. Des peines sont prévues pour la négligence à effectuer ce relevé, et pour les employés masculins qui négligent de coopérer en exhibant les documents requis. RÈGLEMENTS DU SERVICE SÉLECTIF NATIONAL (MOBILISATION) MINISTÈRE DU TRAVAIL HUMPHREY MITCHELL, A. MacNAMARA, Directeur du Service sélectif national.

Le courrier de Tante Odile

Adressez toute correspondance à : TANTE ODILE Au soin du "Saint-Laurent" 974 rue Roy Est, Apt. 7 MONTREAL

Avez-vous besoin d'un conseil? Ecrivez à Tante Odile qui se fera un plaisir de vous répondre à titre gracieux dans les colonnes de son courrier, dans notre journal. Adressez vos lettres à Tante Odile, aux soins de ce journal, 974 rue Roy, Apt. 7, Montréal. Mais si vous désirez une réponse personnelle, chez-vous, faites accompagner vos questions d'une enveloppe timbrée et adressée et d'une pièce de 25c.

QUESTION : Je dois renouveler mon salon. J'aimerais les murs gris ou vert pâle. Je ne sais laquelle des deux teintes choisir. Que feriez-vous? J'aimerais sincèrement votre courrier. **REPONSE :** Mon Dieu, c'est si difficile à dire à distance et vous avez eu de renseignements. D'abord, un bon décorateur ne commence pas par choisir la teinte de ses murs mais l'ensemble de vos tentes et est assemblé et déterminé par le choix du matériel qui recouvrira les sofas et les tentes. Des tentes de ces tissus il prendra la nuance des murs. Ainsi, vous évitez les erreurs dans l'agencement de vos couleurs car ce sont des couleurs qui préparent les modèles de fabricants de tissus. Une autre façon de vous empêcher d'errer est de vous guider sur une peinture de maître, si vous avez le bonheur d'en posséder une et de copier ses tentes après lui avoir, bien entendu, donné la place d'honneur dans votre salon.

QUESTION : J'ai 18 ans et ma mère en a 42. Je mesure 5 pieds et 4 pouces et elle mesure 5 pieds et 3 pouces. Quel est notre poids normal? **Madeleine.** **REPONSE :** Vous devriez peser aux environs de 115 livres et votre maman aux environs de 125 livres.

MICHELLE : Vous êtes légère de tempérament. Vous gazouillez parfois mais vous avez tant de charme que l'on vous pardonne facilement vos petites maladroites.

FRANÇOIS : Vous êtes prompt et vous ne craignez pas l'ouvrage. Votre jeune amie est très sentimentale et elle penche quelque peu du côté de la susceptibilité. **PIEYER SCARLATINE :** Le meilleur remède contre les boutons est encore le bon lavage de la figure avec une serviette propre et du savon doux à la lanoline ou le castille pur et cela, deux fois par jour. Rincez abondamment. Faites l'acquisition d'une brosse à teint et brossez régulièrement votre figure. Dans un mois vous "ferrez" peau neuve.

23 PRINTEMPS : Je vous envoie le nom du produit qui enlève les poils follets, tel que vous m'avez demandé.

MARGUERITE DE CHANTAL : Vous êtes encore trop jeune pour abandonner vos études. Écoutez votre maman et ne gâchez pas votre vie. On ne doit pas cesser d'étudier qu'à la mort. Il n'y a que les ignorants qui trouvent toujours qu'ils en savent assez.

Saint-Denis

FEU Mlle MARIE RAYMOND.— Le 26 février est décédée Mlle Marie Raymond, son service et sa sépulture eurent lieu le 29 au milieu d'une nombreuse assistance.

FEU J.-C. CHAPUIS.— Le 25 février a été inhumé à St-Denis, M. Jean-Charles Chapuis, décédé à Montréal.

ACCIDENT.— M. Arthur Dubé s'est fait couper les doigts de la main gauche avec son planeur. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

MALADE.— M. Alphonse Dionne est actuellement à l'hôpital où il a subi une opération pour l'appendicite.

COURS CULINAIRE.— Un grand nombre de dames et demoiselles ont suivi avec intérêt des cours d'art culinaire.

VA ET VIENT.— Mlle Jeanne d'Aré Hudson a passé quelque temps parmi nous, l'invitée de Mme Justine Pelletier.

M. et Mme Louis Dionne et Charles Dionne, de passage à Kamouraska dimanche dernier, a été inhumé à St-Denis, M. Jean-Charles Chapuis, décédé à Montréal.

M. Léon Pelletier est revenue de l'hôpital où elle a subi une intervention chirurgicale.

Bulletin de la Cour

JUGEMENT DE L'HONORABLE J. DE NOËL BELLEAU DANS LA CAUSE DE ISIDORE LEVESQUE VS ELIZÉAR GAUVIN

Le demandeur se plaignant de ce que le défendeur l'aurait accusé d'avoir mis le feu à sa grange au mois de novembre 1942, lui réclame des dommages qu'il évalue à \$500.00.

Voici, en résumé, les faits qui ont donné lieu au litige : Dans la nuit du 14 au 15 novembre 1942, la grange du défendeur, qui était assurée pour un montant de \$1,000. par la Cie Mutuelle de Rivière-du-Loup, a été incendiée. Au cours de l'incendie et après, l'on soupçonna qu'une main criminelle l'avait allumé, et il se signa une requête par quelques actionnaires de la compagnie demandant à son président, M. J.-David Viel, de faire une enquête sur les origines de l'incendie.

Le demandeur, qui était alors présent, déclara que vers les 11 heures, le soir du 14 novembre, en revenant de veiller, il avait rencontré dans la cour un homme avec le collet de son capot relevé, qu'il faisait noir et que ce n'était pas un homme du rang. L'incendie (dans la grange) est vis-à-vis de la grange incendiée, à environ un demi arpent.

Viel, qui était aussi présent à l'incendie, eut aussi des soupçons et l'avertit le défendeur de lui communiquer ce qu'il apprendrait d'utile.

Le 17 décembre, Viel se rendit chez le défendeur pour lui payer partie de son assurance, et l'on parla de l'incendie.

Voici, suivant Viel, ce que le défendeur lui déclara : "Le feu a été mis dans ma grange, ça prend pas tout seul."

"Te rappelles-tu, le matin du feu, un homme du rang qui nous a raconté avoir rencontré dans la cour un homme à cloak. Tu n'en a plus entendu parler, on ne l'a pas vu, pour moi, qu'il ne savait pas si Lévesque disait cela en farce ou non, mais que pour lui, le gars qui a conté ça, qui a mis le feu à ma grange, je le pense fort."

Et Viel répondit alors : "Comme vous le désignez, c'est Isidore Lévesque, et le défendeur de répondre : "oui".

Le 25 décembre, nouvelle rencontre de Viel avec le défendeur. Celui-ci répéta les mêmes propos et Viel de lui dire : "Par charité, taisez-vous si vous n'êtes pas capable de le faire autrement." Et le défendeur de répondre, suivant Viel : "Si je dis ça, c'est lui qui nous l'a dit qu'il avait mis le feu".

Il découle de la preuve que c'est en sa qualité de président de la compagnie d'assurance, à laquelle ce feu faisait perdre \$1,000. que Viel s'est rendu chez le défendeur en ces deux circonstances et qu'il était intéressé d'être au courant de ce que pouvait apprendre le défendeur au sujet de l'origine de l'incendie.

De son côté, le défendeur, qui était l'assuré, pouvait difficilement ne pas mettre le président de la compagnie d'assurance au courant de tout ce qu'il apprendrait.

Avait-il des raisons valables pour parler comme il l'a fait? Était-il de bonne foi? Voici, suivant la preuve, sur quoi se basait pour parler de la sorte :

ELIZÉAR GAUVIN, fils du défendeur, jure que le lendemain du feu, étant à soigner les animaux de son père dans l'écurie du demandeur, la conversation tomba sur l'incendie de la veille et de la perte que faisait le défendeur, et que le demandeur, tout à

DELICIEUSES SANS BEURRE Brioche à la cannelle MAGIC



2 tasses farine tamisée
4 c. à thé Poudre à Pâte "Magic"
1/2 c. à thé sel
1 c. à soupe shortening
1/4 tasse lait (environ)
Cassonade - Cannelle
1/2 tasse raisins

Mélangez et tamisez les trois premiers ingrédients. Incorporiez le shortening. Ajoutez le lait pour faire une pâte lisse. Pétrissez 1/2 minute sur planche enfarinée. Abaissez la pâte à 1/4 pouce d'épaisseur. Saupoudrez de cassonade, cassonade et raisins. Roulez sur la longueur et tranchez à 1 pouce d'épaisseur. Placez sur plaque à rôtir ou à muffins graissée. 15 minutes à four chaud (450 F.). Donnez 10 brioche.



ASSURE UNE CUISSON PARFAITE MAGIC BAKING POWDER CONTAINS NO ALUM

dire et répéter à Maria Gauvin : "C'est moi qui ai mis le feu", et la jeune fille lui répondit : "Si j'étais sûre de ça, je ne suis pas la fille de ton père".

Surpris de ces paroles, Caron s'arrêta de parler avec le défendeur, et il ajouta : "qu'il ne peut dire si le demandeur a dit cela pour vrai, mais qu'il ne peut croire vrai ce que le demandeur a dit".

Le défendeur, occupé à ce que le dit Caron lui disait, a bien constaté que Caron s'était arrêté de parler à coup, mais qu'il n'a pas entendu ce qu'il a dit au demandeur.

Tous ces incidents se seraient passés avant ou vers le temps où le défendeur en a parlé à Viel, les 17 et 25 décembre.

Le demandeur, entendu en contre-preuve, raconte que le soir du feu, vers dix heures et demie, il revenait chez lui en bicyclette. Il faisait alors une tempête et il a rencontré dans la cour (en face de la grange incendiée) un homme qui avait des vêtements de nuit, et qui avait mis le feu. Il a même vu et n'était pas un homme du rang, ce qui confirme le témoignage du défendeur à ce sujet.

"Ce qui dit à ce sujet et admet avoir raconté lors de l'incendie nous rend qu'il ne peut croire vrai ce que le demandeur a dit, il n'a pas entendu ce qu'il a dit au demandeur. Il faisait noir, dit-il, un temps de tempête, l'homme qui l'a vu alors que lui s'en allait chez lui en bicyclette ne l'a pas regardé, l'a évité; alors comment peut-il dire qu'il a vu le demandeur n'était pas un homme du rang? Son beau-frère Rossignol, chez qui le demandeur prétend avoir été aller ce soir-là, n'a pas été entendu pour confirmer au moins cette partie de ce qu'il raconte et l'heure qu'il est parti."

"Le défendeur peut-il être blâmé pour avoir mis en doute la vérité de ce que le demandeur avait raconté à Viel à ce sujet? Le demandeur, qui n'a pas été entendu pour confirmer ce qu'il a dit au demandeur, n'a pas été entendu pour confirmer ce qu'il a dit au demandeur. Il faisait noir, dit-il, un temps de tempête, l'homme qui l'a vu alors que lui s'en allait chez lui en bicyclette ne l'a pas regardé, l'a évité; alors comment peut-il dire qu'il a vu le demandeur n'était pas un homme du rang? Son beau-frère Rossignol, chez qui le demandeur prétend avoir été aller ce soir-là, n'a pas été entendu pour confirmer au moins cette partie de ce qu'il raconte et l'heure qu'il est parti."

"Nous n'avons pas à décider si c'est lui qui est l'incendiaire, le défendeur dans son plaidoyer n'en a besoin pas; tout ce qu'il soumet c'est qu'il était justifiable sous les circonstances et les propos déclarés du demandeur de dire ce qu'il a dit."

Voici maintenant les considérations du juge :

"CONSIDÉRANT que les trois témoins, membres de la famille du défendeur, jurent qu'en une circonstance relatée plus haut, le demandeur a bien déclaré en leur présence que c'est lui qui avait mis le feu à la grange du défendeur, qu'ils sont corroborés en tous points par un témoin, qui n'est ni parent, ni ami de ce dernier et qui se trouvait chez lui ce soir-là par affaires; que rien, dans les témoignages des trois témoins, n'a rendu témoignage et répondu aux questions que nous permet de mettre en doute la bonne foi et la vérité de ce qu'il a alors dit et de mettre de côté les témoignages des trois témoins; que le témoin Caron appuie du sien et de choisir, de préférence à leur version, celle du demandeur qui n'est corroborée, ni par d'autres témoins, ni même par des faits établis desquels on pourrait tirer de certaines présomptions."

"CONSIDÉRANT que le défendeur, victime d'un incendie qui lui causait des pertes nonobstant la compensation qui lui a été faite par la compagnie d'Assurances, était très intéressé à ce qu'il soit déclaré le président de celui-ci, M. Viel, qui, d'ailleurs, lui avait demandé, de tout ce qu'il apprendrait au sujet de la cause de cet incendie mystérieux dont plusieurs soupçonnaient l'origine criminelle; que vu les déclarations qu'on lui avait rapporté avoir

LETTRES DE FELICITATIONS REÇUES EN L'HONNEUR DU MAJOR PAUL TRIQUET, V.C.

M. J.-Alfred Fortin, N.-D. du Lac; M. E.-G. Meredith, Québec; Sergent Wilfrid Dubé, N.-D. du Lac; Cap. Alex Murray, Rimouski; M. Bernard Benoit, Lévis; M. C. Baillargé, Québec; M. Mme Georges Pelletier, Auclair; Mme Young, Québec; M. Vital Roy, Beauport; M. et Mme Ovide Marois, Québec; Mme J.-Emile Labrecque, Québec, autriformes de Cabano; M. H. Stanley, Bathurst, N.-B.; Les Étudiants Républicains, Aylmer Est; Major (Dr) et Mme Emile Rioux, Ste-Anne des Monts; M. P.-E. Bélauger, Parthuro, Major P.-C. J. de Gruchy, Cape Cove, Gaspé; M. et Mme C.-C. Chasson, Ancho, Ste. Anne; Mlle Genevieve Desbrières, Ste-Rose du Défilé; M. Colonel Raoul Lafard, Matane; Lt. Alphonse Duret, Ste-Fléure; Dr Louis-Félix Dubé, N.-D. du Lac; Dr J.-A. Raymond, Ste-Fléure; M. H. Shirley, Limited, Toronto, Ont.; M. le député J.-A. Beaulieu, Rivière-Blonde; M. M. Hudon, Ottawa; Mme Esdras Morel, Ste-Rose du Défilé; Ronny-Jerry Tenen, New-York; Colonel de Salaberry, Louisbourg; M. Louis Paradis, Trois-Pistoles; M. Alfred Desjardins, Montréal, autriformes de Cabano; M. B.-W. Wall, Ste. Catherine; M. Alphonse Garon, Rimouski; M. René Béland, collège Ste-Anne, Québec; Mlle Gisèle Bilodeau, Québec; M. A.-E. Goyette, Montréal; M. J.-L.-E. Pelerin, Victoriaville; Major Charles Chauveau, Ottawa, Ont.; M. Fabrice Wilfred Blanchet, Bathurst, Québec; M. J.-A. Gauthier, Capitaine Jean Lemout, Québec; Lt. R. Lévesque, St-Facome; Capitaine Jean-B. Desjardins, Rimouski; M. le Juge Alex. Michaud, Rivière-du-Loup; Lt. Col. Vincent Curran, Westmount, Montréal; M. G. G. Beaumont, New-York; M. et Mme Antoine Viel, Squawick; M. le Dr et Mme Tessier, Montréal.

neur du Major Paul Triquet, V.C. : M. Roland Boucher, Montréal; Lt. Col. Jos. Pinault, Montréal; M. et Mme J.-Marie Jacob, Montréal; M. C.-Euz. Dubé, Rivière-du-Loup; Capitaine R. De Gruchy, Gaspé; M. Edgar Gentes, Montréal, (Club St-Laurent Kivania); Lt. Albert Levasseur, Montréal (Moss des Officiers); James A. Millers du Royal 22e, Montréal; Major et Mme Emile Rioux, Ste-Anne des Monts; M. Beaulieu Bourbonnière, Montréal; C.-S.-M.-C. Dufour, Valcartier, Camp.

Terre à vendre A SAINT-CYRPIEN Une belle terre de 125 arpents, beau petit ruisseau à un mille et ayant tout pressé d'un bout à l'autre; très bien batté, bien taillé, à l'eau, eau courante chaude et froide dans les 3 étages. Située à 2 milles de l'église, près de l'école et du moulin à scie, avec roulaux et sans roulaux. Cause de vente inopiné. S'adresser à M. LOUIS COLLIN, St-Cyprien, Co. Riv. du-Loup, Assis 2 autres terres nobilitées, à vendre à très bonnes conditions pour acheteurs sérieux. 45-46-47-48-p.p.

Autres télégrammes reçus en l'honneur du Major Paul Triquet, V.C. :

été faites par le demandeur, en trois circonstances, déclarations qu'il avait raison de croire vraies, le défendeur n'a pas été entendu pour confirmer ce qu'il a dit au demandeur, et que ce qu'il a dit au demandeur n'était pas un homme du rang. Son beau-frère Rossignol, chez qui le demandeur prétend avoir été aller ce soir-là, n'a pas été entendu pour confirmer au moins cette partie de ce qu'il raconte et l'heure qu'il est parti."

"CONSIDÉRANT que les trois témoins, membres de la famille du défendeur, jurent qu'en une circonstance relatée plus haut, le demandeur a bien déclaré en leur présence que c'est lui qui avait mis le feu à la grange du défendeur, qu'ils sont corroborés en tous points par un témoin, qui n'est ni parent, ni ami de ce dernier et qui se trouvait chez lui ce soir-là par affaires; que rien, dans les témoignages des trois témoins, n'a rendu témoignage et répondu aux questions que nous permet de mettre en doute la bonne foi et la vérité de ce qu'il a alors dit et de mettre de côté les témoignages des trois témoins; que le témoin Caron appuie du sien et de choisir, de préférence à leur version, celle du demandeur qui n'est corroborée, ni par d'autres témoins, ni même par des faits établis desquels on pourrait tirer de certaines présomptions."

"CONSIDÉRANT que le défendeur, victime d'un incendie qui lui causait des pertes nonobstant la compensation qui lui a été faite par la compagnie d'Assurances, était très intéressé à ce qu'il soit déclaré le président de celui-ci, M. Viel, qui, d'ailleurs, lui avait demandé, de tout ce qu'il apprendrait au sujet de la cause de cet incendie mystérieux dont plusieurs soupçonnaient l'origine criminelle; que vu les déclarations qu'on lui avait rapporté avoir

été faites par le demandeur, en trois circonstances, déclarations qu'il avait raison de croire vraies, le défendeur n'a pas été entendu pour confirmer ce qu'il a dit au demandeur, et que ce qu'il a dit au demandeur n'était pas un homme du rang. Son beau-frère Rossignol, chez qui le demandeur prétend avoir été aller ce soir-là, n'a pas été entendu pour confirmer au moins cette partie de ce qu'il raconte et l'heure qu'il est parti."

"CONSIDÉRANT que les trois témoins, membres de la famille du défendeur, jurent qu'en une circonstance relatée plus haut, le demandeur a bien déclaré en leur présence que c'est lui qui avait mis le feu à la grange du défendeur, qu'ils sont corroborés en tous points par un témoin, qui n'est ni parent, ni ami de ce dernier et qui se trouvait chez lui ce soir-là par affaires; que rien, dans les témoignages des trois témoins, n'a rendu témoignage et répondu aux questions que nous permet de mettre en doute la bonne foi et la vérité de ce qu'il a alors dit et de mettre de côté les témoignages des trois témoins; que le témoin Caron appuie du sien et de choisir, de préférence à leur version, celle du demandeur qui n'est corroborée, ni par d'autres témoins, ni même par des faits établis desquels on pourrait tirer de certaines présomptions."

"CONSIDÉRANT que le défendeur, victime d'un incendie qui lui causait des pertes nonobstant la compensation qui lui a été faite par la compagnie d'Assurances, était très intéressé à ce qu'il soit déclaré le président de celui-ci, M. Viel, qui, d'ailleurs, lui avait demandé, de tout ce qu'il apprendrait au sujet de la cause de cet incendie mystérieux dont plusieurs soupçonnaient l'origine criminelle; que vu les déclarations qu'on lui avait rapporté avoir

été faites par le demandeur, en trois circonstances, déclarations qu'il avait raison de croire vraies, le défendeur n'a pas été entendu pour confirmer ce qu'il a dit au demandeur, et que ce qu'il a dit au demandeur n'était pas un homme du rang. Son beau-frère Rossignol, chez qui le demandeur prétend avoir été aller ce soir-là, n'a pas été entendu pour confirmer au moins cette partie de ce qu'il raconte et l'heure qu'il est parti."

"CONSIDÉRANT que les trois témoins, membres de la famille du défendeur, jurent qu'en une circonstance relatée plus haut, le demandeur a bien déclaré en leur présence que c'est lui qui avait mis le feu à la grange du défendeur, qu'ils sont corroborés en tous points par un témoin, qui n'est ni parent, ni ami de ce dernier et qui se trouvait chez lui ce soir-là par affaires; que rien, dans les témoignages des trois témoins, n'a rendu témoignage et répondu aux questions que nous permet de mettre en doute la bonne foi et la vérité de ce qu'il a alors dit et de mettre de côté les témoignages des trois témoins; que le témoin Caron appuie du sien et de choisir, de préférence à leur version, celle du demandeur qui n'est corroborée, ni par d'autres témoins, ni même par des faits établis desquels on pourrait tirer de certaines présomptions."

"CONSIDÉRANT que le défendeur, victime d'un incendie qui lui causait des pertes nonobstant la compensation qui lui a été faite par la compagnie d'Assurances, était très intéressé à ce qu'il soit déclaré le président de celui-ci, M. Viel, qui, d'ailleurs, lui avait demandé, de tout ce qu'il apprendrait au sujet de la cause de cet incendie mystérieux dont plusieurs soupçonnaient l'origine criminelle; que vu les déclarations qu'on lui avait rapporté avoir

été faites par le demandeur, en trois circonstances, déclarations qu'il avait raison de croire vraies, le défendeur n'a pas été entendu pour confirmer ce qu'il a dit au demandeur, et que ce qu'il a dit au demandeur n'était pas un homme du rang. Son beau-frère Rossignol, chez qui le demandeur prétend avoir été aller ce soir-là, n'a pas été entendu pour confirmer au moins cette partie de ce qu'il raconte et l'heure qu'il est parti."

"CONSIDÉRANT que les trois témoins, membres de la famille du défendeur, jurent qu'en une circonstance relatée plus haut, le demandeur a bien déclaré en leur présence que c'est lui qui avait mis le feu à la grange du défendeur, qu'ils sont corroborés en tous points par un témoin, qui n'est ni parent, ni ami de ce dernier et qui se trouvait chez lui ce soir-là par affaires; que rien, dans les témoignages des trois témoins, n'a rendu témoignage et répondu aux questions que nous permet de mettre en doute la bonne foi et la vérité de ce qu'il a alors dit et de mettre de côté les témoignages des trois témoins; que le témoin Caron appuie du sien et de choisir, de préférence à leur version, celle du demandeur qui n'est corroborée, ni par d'autres témoins, ni même par des faits établis desquels on pourrait tirer de certaines présomptions."

"CONSIDÉRANT que le défendeur, victime d'un incendie qui lui causait des pertes nonobstant la compensation qui lui a été faite par la compagnie d'Assurances, était très intéressé à ce qu'il soit déclaré le président de celui-ci, M. Viel, qui, d'ailleurs, lui avait demandé, de tout ce qu'il apprendrait au sujet de la cause de cet incendie mystérieux dont plusieurs soupçonnaient l'origine criminelle; que vu les déclarations qu'on lui avait rapporté avoir

été faites par le demandeur, en trois circonstances, déclarations qu'il avait raison de croire vraies, le défendeur n'a pas été entendu pour confirmer ce qu'il a dit au demandeur, et que ce qu'il a dit au demandeur n'était pas un homme du rang. Son beau-frère Rossignol, chez qui le demandeur prétend avoir été aller ce soir-là, n'a pas été entendu pour confirmer au moins cette partie de ce qu'il raconte et l'heure qu'il est parti."

"CONSIDÉRANT que les trois témoins, membres de la famille du défendeur, jurent qu'en une circonstance relatée plus haut, le demandeur a bien déclaré en leur présence que c'est lui qui avait mis le feu à la grange du défendeur, qu'ils sont corroborés en tous points par un témoin, qui n'est ni parent, ni ami de ce dernier et qui se trouvait chez lui ce soir-là par affaires; que rien, dans les témoignages des trois témoins, n'a rendu témoignage et répondu aux questions que nous permet de mettre en doute la bonne foi et la vérité de ce qu'il a alors dit et de mettre de côté les témoignages des trois témoins; que le témoin Caron appuie du sien et de choisir, de préférence à leur version, celle du demandeur qui n'est corroborée, ni par d'autres témoins, ni même par des faits établis desquels on pourrait tirer de certaines présomptions."

"CONSIDÉRANT que le défendeur, victime d'un incendie qui lui causait des pertes nonobstant la compensation qui lui a été faite par la compagnie d'Assurances, était très intéressé à ce qu'il soit déclaré le président de celui-ci, M. Viel, qui, d'ailleurs, lui avait demandé, de tout ce qu'il apprendrait au sujet de la cause de cet incendie mystérieux dont plusieurs soupçonnaient l'origine criminelle; que vu les déclarations qu'on lui avait rapporté avoir

été faites par le demandeur, en trois circonstances, déclarations qu'il avait raison de croire vraies, le défendeur n'a pas été entendu pour confirmer ce qu'il a dit au demandeur, et que ce qu'il a dit au demandeur n'était pas un homme du rang. Son beau-frère Rossignol, chez qui le demandeur prétend avoir été aller ce soir-là, n'a pas été entendu pour confirmer au moins cette partie de ce qu'il raconte et l'heure qu'il est parti."

"CONSIDÉRANT que les trois témoins, membres de la famille du défendeur, jurent qu'en une circonstance relatée plus haut, le demandeur a bien déclaré en leur présence que c'est lui qui avait mis le feu à la grange du défendeur, qu'ils sont corroborés en tous points par un témoin, qui n'est ni parent, ni ami de ce dernier et qui se trouvait chez lui ce soir-là par affaires; que rien, dans les témoignages des trois témoins, n'a rendu témoignage et répondu aux questions que nous permet de mettre en doute la bonne foi et la vérité de ce qu'il a alors dit et de mettre de côté les témoignages des trois témoins; que le témoin Caron appuie du sien et de choisir, de préférence à leur version, celle du demandeur qui n'est corroborée, ni par d'autres témoins, ni même par des faits établis desquels on pourrait tirer de certaines présomptions."

"CONSIDÉRANT que le défendeur, victime d'un incendie qui lui causait des pertes nonobstant la compensation qui lui a été faite par la compagnie d'Assurances, était très intéressé à ce qu'il soit déclaré le président de celui-ci, M. Viel, qui, d'ailleurs, lui avait demandé, de tout ce qu'il apprendrait au sujet de la cause de cet incendie mystérieux dont plusieurs soupçonnaient l'origine criminelle; que vu les déclarations qu'on lui avait rapporté avoir

été faites par le demandeur, en trois circonstances, déclarations qu'il avait raison de croire vraies, le défendeur n'a pas été entendu pour confirmer ce qu'il a dit au demandeur, et que ce qu'il a dit au demandeur n'était pas un homme du rang. Son beau-frère Rossignol, chez qui le demandeur prétend avoir été aller ce soir-là, n'a pas été entendu pour confirmer au moins cette partie de ce qu'il raconte et l'heure qu'il est parti."

"CONSIDÉRANT que les trois témoins, membres de la famille du défendeur, jurent qu'en une circonstance relatée plus haut, le demandeur a bien déclaré en leur présence que c'est lui qui avait mis le feu à la grange du défendeur, qu'ils sont corroborés en tous points par un témoin, qui n'est ni parent, ni ami de ce dernier et qui se trouvait chez lui ce soir-là par affaires; que rien, dans les témoignages des trois témoins, n'a rendu témoignage et répondu aux questions que nous permet de mettre en doute la bonne foi et la vérité de ce qu'il a alors dit et de mettre de côté les témoignages des trois témoins; que le témoin Caron appuie du sien et de choisir, de préférence à leur version, celle du demandeur qui n'est corroborée, ni par d'autres témoins, ni même par des faits établis desquels on pourrait tirer de certaines présomptions."

"CONSIDÉRANT que le défendeur, victime d'un incendie qui lui causait des pertes nonobstant la compensation qui lui a été faite par la compagnie d'Assurances, était très intéressé à ce qu'il soit déclaré le président de celui-ci, M. Viel, qui, d'ailleurs, lui avait demandé, de tout ce qu'il apprendrait au sujet de la cause de cet incendie mystérieux dont plusieurs soupçonnaient l'origine criminelle; que vu les déclarations qu'on lui avait rapporté avoir

été faites par le demandeur, en trois circonstances, déclarations qu'il avait raison de croire vraies, le défendeur n'a pas été entendu pour confirmer ce qu'il a dit au demandeur, et que ce qu'il a dit au demandeur n'était pas un homme du rang. Son beau-frère Rossignol, chez qui le demandeur prétend avoir été aller ce soir-là, n'a pas été entendu pour confirmer au moins cette partie de ce qu'il raconte et l'heure qu'il est parti."

"CONSIDÉRANT que les trois témoins, membres de la famille du défendeur, jurent qu'en une circonstance relatée plus haut, le demandeur a bien déclaré en leur présence que c'est lui qui avait mis le feu à la grange du défendeur, qu'ils sont corroborés en tous points par un témoin, qui n'est ni parent, ni ami de ce dernier et qui se trouvait chez lui ce soir-là par affaires; que rien, dans les témoignages des trois témoins, n'a rendu témoignage et répondu aux questions que nous permet de mettre en doute la bonne foi et la vérité de ce qu'il a alors dit et de mettre de côté les témoignages des trois témoins; que le témoin Caron appuie du sien et de choisir, de préférence à leur version, celle du demandeur qui n'est corroborée, ni par d'autres témoins, ni même par des faits établis desquels on pourrait tirer de certaines présomptions."

"CONSIDÉRANT que le défendeur, victime d'un incendie qui lui causait des pertes nonobstant la compensation qui lui a été faite par la compagnie d'Assurances, était très intéressé à ce qu'il soit déclaré le président de celui-ci, M. Viel, qui, d'ailleurs, lui avait demandé, de tout ce qu'il apprendrait au sujet de la cause de cet incendie mystérieux dont plusieurs soupçonnaient l'origine criminelle; que vu les déclarations qu'on lui avait rapporté avoir

été faites par le demandeur, en trois circonstances, déclarations qu'il avait raison de croire vraies, le défendeur n'a pas été entendu pour confirmer ce qu'il a dit au demandeur, et que ce qu'il a dit au demandeur n'était pas un homme du rang. Son beau-frère Rossignol, chez qui le demandeur prétend avoir été aller ce soir-là, n'a pas été entendu pour confirmer au moins cette partie de ce qu'il raconte et l'heure qu'il est parti."

"CONSIDÉRANT que les trois témoins, membres de la famille du défendeur, jurent qu'en une circonstance relatée plus haut, le demandeur a bien déclaré en leur présence que c'est lui qui avait mis le feu à la grange du défendeur, qu'ils sont corroborés en tous points par un témoin, qui n'est ni parent, ni ami de ce dernier et qui se trouvait chez lui ce soir-là par affaires; que rien, dans les témoignages des trois témoins, n'a rendu témoignage et répondu aux questions que nous permet de mettre en doute la bonne foi et la vérité de ce qu'il a alors dit et de mettre de côté les témoignages des trois témoins; que le témoin Caron appuie du sien et de choisir, de préférence à leur version, celle du demandeur qui n'est corroborée, ni par d'autres témoins, ni même par des faits établis desquels on pourrait tirer de certaines présomptions."

"CONSIDÉRANT que le défendeur, victime d'un incendie qui lui causait des pertes nonobstant la compensation qui lui a été faite par la compagnie d'Assurances, était très intéressé à ce qu'il soit déclaré le président de celui-ci, M. Viel, qui, d'ailleurs, lui avait demandé, de tout ce qu'il apprendrait au sujet de la cause de cet incendie mystérieux dont plusieurs soupçonnaient l'origine criminelle; que vu les déclarations qu'on lui avait rapporté avoir

été faites par le demandeur, en trois circonstances, déclarations qu'il avait raison de croire vraies, le défendeur n'a pas été entendu pour confirmer ce qu'il a dit au demandeur, et que ce qu'il a dit au demandeur n'était pas un homme du rang. Son beau-frère Rossignol, chez qui le demandeur prétend avoir été aller ce soir-là, n'a pas été entendu pour confirmer au moins cette partie de ce qu'il raconte et l'heure qu'il est parti."

"CONSIDÉRANT que les trois témoins, membres de la famille du défendeur, jurent qu'en une circonstance relatée plus haut, le demandeur a bien déclaré en leur présence que c'est lui qui avait mis le feu à la grange du défendeur, qu'ils sont corroborés en tous points par un témoin, qui n'est ni parent, ni ami de ce dernier et qui se trouvait chez lui ce soir-là par affaires; que rien, dans les témoignages des trois témoins, n'a rendu témoignage et répondu aux questions que nous permet de mettre en doute la bonne foi et la vérité de ce qu'il a alors dit et de mettre de côté les témoignages des trois témoins; que le témoin Caron appuie du sien et de choisir, de préférence à leur version, celle du demandeur qui n'est corroborée, ni par d'autres témoins, ni même par des faits établis desquels on pourrait tirer de certaines présomptions."

"CONSIDÉRANT que le défendeur, victime d'un incendie qui lui causait des pertes nonobstant la compensation qui lui a été faite par la compagnie d'Assurances, était très intéressé à ce qu'il soit déclaré le président de celui-ci, M. Viel, qui, d'ailleurs, lui avait demandé, de tout ce qu'il apprendrait au sujet de la cause de cet incendie mystérieux dont plusieurs soupçonnaient l'origine criminelle; que vu les déclarations qu'on lui avait rapporté avoir

été faites par le demandeur, en trois circonstances, déclarations qu'il avait raison de croire vraies, le défendeur n'a pas été entendu pour confirmer ce qu'il a dit au demandeur, et que ce qu'il a dit au demandeur n'était pas un homme du rang. Son beau-frère Rossignol, chez qui le demandeur prétend avoir été aller ce soir-là, n'a pas été entendu pour confirmer au moins cette partie de ce qu'il raconte et l'heure qu'il est parti."



PAS LES NERFS...MAIS LE SANG!

Vous vous demandez pourquoi la moindre chose vous énerve? Pourquoi vous êtes languissant et souvent accablé de fatigue? Prenez un tonique pour le sang et vous verrez que tout changera, car le sang c'est la vie! Si coule avec abondance et répand dans les veines tous les principes vitaux dont il est la source, vous avez la santé, vous êtes forte, vous êtes gaie, vous n'êtes pas solides. Prenez les bonnes PILULES ROUGES; elles sont un excellent tonique pour le sang; depuis près de 50 ans, elles ont aidé des milliers de jeunes filles et de femmes dans les cas de: faiblesse, pleur, manque d'appétit, fatigue, douleurs de dos, de reins, périodes douloureuses ou irrégulières, troubles internes essentiellement féminins (symptômes ou conséquences de l'ANEMIE).

"Il y a environ un an, je me sentais déprimée et nerveuse; j'avais des migraines accablantes et mon poids se trouvait en bas du normal. Je prenais le lit assez souvent et d'une fois à l'autre j'allais. Une amie me conseilla les PILULES ROUGES; j'en ai fait usage et j'en ai eu d'excellents résultats. Après un bon traitement de PILULES ROUGES, j'étais une toute autre personne tellement que tonique m'avait fait du bien. Je ne cesse, depuis, de recommander les PILULES ROUGES..."

Pilules Rouges, par la poste: 50c la boîte ou 3, \$1.25. (Signé)—Mme R. GAUTHIER, Terrebonne, P.Q. **PILULES ROUGES** pour les Femmes Pâles et Faibles. Cie Chimique FRANCO Américaine Limitée, 155, rue St-Denis, Montréal.

jet du demandeur et de ce qu'il avait fait à la messe de minuit, pour ensuite se servir de cette expression diffamatoire à son endroit. "Il n'avait pas le droit de parler ainsi, et sans nécessité aucune, du demandeur, même s'il avait raison de le soupçonner d'être l'auteur de ce qui était arrivé chez lui, surtout à un homme qui, comme Beaulieu, ne connaissait rien de toute cette affaire. Les Tribunaux ne peuvent approuver pareille conduite.

"CONSIDÉRANT qu'il résulte de la preuve que le défendeur, dans les circonstances que la preuve révèle, était justifiable de communiquer au président de la compagnie d'assurance Mutuelle, tel que celui-ci le lui avait demandé, les renseignements sérieux qu'il pouvait avoir au sujet de l'origine de l'incendie, incendie qui causait